



7^{ème} SESSION DE LA COMMISSION MIXTE PERMANENTE

ENTRE D'UNE PART,

LE GOUVERNEMENT DE LA WALLONIE,

LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

et LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

de la REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

ET D'AUTRE PART,

LA REPUBLIQUE DE TUNISIE

PROGRAMME DE TRAVAIL 2019-2023

Bruxelles, 21,22 et 23 novembre 2018

TABLE DES MATIERES

PROCES-VERBAL

ANNEXE 1 : COMPOSITION DES DELEGATIONS

ANNEXE 2 : EVALUATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2016 – 2018

ANNEXE 3 : COOPERATION BILATERALE INDIRECTE

ANNEXE 4 : PROGRAMME DE TRAVAIL 2019 – 2023

- Programme spécifique Eau et Environnement
- Programme spécifique Droits et Renforcement de la Société de Demain
- Programme spécifique Politiques culturelles et Valorisation du Patrimoine
- Valorisation des résultats de la recherche
- Coopération économique

ANNEXE 5 : DISPOSITIONS GENERALES ET FINANCIERES

ANNEXE 6 : FICHES PROJETS ET PROPOSITIONS SOUS RESERVE

PROCES-VERBAL DE LA 7^e SESSION

PREAMBULE

En application de l'Accord de Coopération signé le 30 septembre 1998 entre la République tunisienne et la Région wallonne et la Communauté française Wallonie-Bruxelles et de l'Accord de Coopération signé le 25 octobre 2017 entre la République tunisienne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, ci-après dénommées « les Parties », la VII^{ème} session de la Commission mixte permanente Tunisie / Wallonie-Bruxelles s'est tenue à Tunis, les 21, 22 et 23 novembre 2018, sous la co-présidence de :

- **M. Pascale DELCOMMINETTE**, Administratrice générale de Wallonie-Bruxelles International ;
- &
- **M. Nabil AMMAR**, Directeur Général des Affaires Politiques, Economiques et de Coopération pour l'Europe et l'Union européenne au Ministère des Affaires étrangères ;

Madame Pascale Delcomminette a souhaité la bienvenue à Monsieur Nabil Ammar ainsi qu'à tous les membres de la délégation tunisienne. Elle a présenté les membres de sa délégation, dont la liste est jointe en *annexe 1*. Madame Delcomminette a également présenté le programme proposé par WBI pour les travaux de cette 7^e session de la CMP en rappelant que nous commémorons, cette année, les 30 ans d'installation d'une Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Tunis et les 20 ans de notre Accord de coopération. Réjouissons-nous donc de ces 50 ans de partenariat !

Inscrites dans une histoire de près de 40 ans, nos relations évoluent dans le temps, se diversifient et se sont intensifiées ces dernières années, et très certainement depuis le processus de transition démocratique initié par le peuple tunisien depuis début 2011.

Il est à saluer le chemin parcouru par la Tunisie depuis lors, sur le front de la démocratie, des droits et des libertés mais nous savons aussi que les défis pour la démocratie que le pays souhaite mettre en œuvre restent de taille.

Il est à souligner les progrès remarquables de la Tunisie depuis 2011 en matière de promotion des droits humains.

Le chantier de la décentralisation a réussi à franchir deux premières étapes majeures au printemps dernier : l'adoption du code des collectivités locales et la tenue des premières élections municipales pluralistes et transparentes. Celles-ci ont consacré la parité électorale entre femmes et hommes.

Les relations de la Tunisie avec l'Union européenne constituent un cadre d'appui à notre coopération bilatérale. Le programme européen Recherche et Innovation « Horizon 2020 », Europe Créative ainsi que d'autres programmes européens spécifiques à la politique



européenne de voisinage ou à la Tunisie méritent une attention soutenue de notre coopération bilatérale afin de valoriser et de consolider au mieux les objectifs communs poursuivis. A titre d'exemple, notre mobilisation commune avec l'appui de l'instrument jumelage démontre tout l'intérêt de cette approche.

La Francophonie est également un enjeu que nous partageons avec la Tunisie. L'OIF et ses opérateurs entendent renforcer la coopération avec la Tunisie. WBI sera également engagée aux côtés des Autorités tunisiennes pour apporter son appui à l'organisation du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie à Tunis en 2020 ainsi qu'au Congrès mondial des professeurs de français quelques mois auparavant.

Il est opportun de pouvoir aborder les modalités de notre coopération suivant les principes de réciprocité et de parité afin que nos opérateurs puissent clairement répondre à nos ambitions communes. Il est dès lors important de se concentrer sur des projets à vocation structurante suivant les résultats stratégiques probants.

La Tunisie est un pays-modèle de la politique de coopération pour Wallonie-Bruxelles dès lors qu'elle affirme sa spécificité dans un contexte régional et sa volonté politique de nouer une relation soutenue voire privilégiée avec ses partenaires.

Monsieur Nabil Ammar a exprimé sa satisfaction de co-présider la 7e session de la Commission Mixte et de faire la connaissance de partenaires privilégiés au sein des Entités fédérées francophones de Belgique.

La coopération fructueuse qui existe depuis de longues années entre la Tunisie et Wallonie-Bruxelles a été soulignée. Cette coopération a le mérite de toucher des partenaires gouvernementaux et locaux et de la société civile, tunisiens et de Wallonie-Bruxelles.

M. Nabil Ammar a donné un aperçu général sur l'évolution de la situation politique et économique en Tunisie. Il a rappelé les grandes étapes des réformes constitutionnelles, politiques et économiques entreprises depuis 2011 et mis en exergue les avancées démocratiques réalisées, y compris la mise en place d'institutions et d'instances démocratiques pérennes, tout en évoquant la situation économique particulièrement difficile. Il s'est réjoui du bon déroulement des élections municipales tunisiennes de 2018 qui ont lieu le 6 mai 2018 en Tunisie sous la supervision de l'Instance supérieure indépendante pour les élections, premières du genre depuis la révolution de 2011.

Il a illustré la détermination du gouvernement d'asseoir les meilleures conditions de la relance de l'économie tunisienne à travers son engagement dans la mise en œuvre rigoureuse d'un ensemble cohérent de réformes structurelles, dont le nouveau Code de l'investissement adopté en septembre 2016, ayant pour but d'améliorer l'environnement des affaires, attirer les investissements étrangers et appuyer le secteur touristique.

Il a indiqué que la Tunisie vit une situation exceptionnelle et attend de ses partenaires européens un traitement tout aussi exceptionnel, dépassant, le cadre des mécanismes traditionnels actuellement en vigueur.

Il s'est réjoui de la célébration du 50eme anniversaire de la création de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en Tunisie en 2020 tout en réitérant l'engagement de la Tunisie à œuvrer à la consécration des nobles valeurs et principes de la Francophonie.

 4 

M. Nabil Ammar a souligné l'amélioration de la situation sécuritaire ces derniers temps, grâce aux efforts inlassables déployés par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre ce fléau, dont nul pays n'est désormais à l'abri.

Il s'est félicité du bon déroulement du programme de coopération entre la Tunisie et la Fédération Wallonie Bruxelles pour les années 2016-2018, et s'est dit confiant quant aux opportunités de développer davantage la coopération existante, en vertu du nouveau programme de coopération 2019-23.

La visite du Ministre-Président Demotte en février 2017 et sa rencontre avec le Président de la République, Béji Caïd Essebsi, et le Chef du Gouvernement, Youssef Chahed, ainsi que la visite du Ministre de Affaires étrangères, Khemais Jhinaoui, la même année, s'inscrivent dans la volonté des Parties d'approfondir leur coopération bilatérale à l'aune de leurs priorités communes et des enjeux multilatéraux.

Les Travaux de la 7^e session de la CMP débutent ensuite. Les deux Parties soulignent tout d'abord l'importance de cette VII^{ème} session de la Commission Mixte Permanente République Tunisienne / Wallonie-Bruxelles et se sont félicitées de la qualité de leurs relations et du caractère privilégié de leur coopération.

La Commission rappelle ensuite les priorités telles que définies dans l'Accord du 30 septembre 1998 susmentionné, à savoir le développement d'une coopération orientée vers la valorisation des ressources humaines, le partenariat entre administrations, institutions, associations et opérateurs économiques ou culturels ainsi que le dialogue culturel.

Elles ont souligné le programme de travail de qualité approuvé par la VI^{ème} session de la Commission mixte qui s'est tenue à Tunis, les 16 et 17 décembre 2015 et sa bonne mise en œuvre. Le bilan de la programmation est joint en *annexe 2*.

La Commission a également procédé à un échange de vues sur différents secteurs privilégiés de leur coopération :

Fondamentalement, pour le secteur de la jeunesse, la Commission a pris acte de la mobilisation de la Délégation générale aux Droits de l'Enfant (DGDE) de la FWB, du Centre de Ressources et d'Appui pour la prévention des extrémismes et des radicalismes violents (CREA) de la FWB et du Bureau international de la Jeunesse (BIJ) au profit d'un échange d'expertise et d'un appui aux structures tunisiennes en charge de ce secteur.

Corollairement, pour le secteur de l'emploi, la collaboration entre l'Office wallon de l'Emploi et de la recherche professionnelle (FOREM) et l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI) a débouché sur de nombreuses réalisations et développements de dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi en Tunisie. Toutefois, il reste de nombreux chantiers au sein de l'ANETI pour que l'Agence puisse développer tout son potentiel et offrir un service d'accompagnement le plus à même de répondre, pour la partie qui la concerne, à la problématique du chômage en Tunisie. Deux axes ont semblé pertinents pour la Commission, l'un visant à accompagner la réorganisation de l'ANETI via l'appui au renforcement de ses services de support et l'autre à renforcer la définition du métier du conseiller-emploi de l'ANETI.

Concernant le secteur de l'environnement, la Commission a passé en revue la coopération en matière de développement durable et notamment la signature d'un *Protocole d'entente pour le développement de l'agro-tourisme bio, équitable et durable* entre les partenaires de

 5 

Wallonie-Bruxelles, les ministères tunisiens de l'agriculture et du tourisme ainsi que des partenaires privés et associatifs en Tunisie. La Partie tunisienne a affirmé sa volonté de s'inscrire dans la programmation de l'Institut de la Francophonie pour le Développement durable (IFDD/OIF) et singulièrement à partir de la direction générale de l'agriculture biologique. Cette coopération intègre également les organisations de la société civile. Une attention particulière pourra être apportée à ce domaine dans l'organisation du Sommet de la Francophonie. Une coopération triangulaire en matière de développement durable Tunisie, Wallonie et Canada a par ailleurs été initiée.

La Tunisie est un acteur de premier plan de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique francophones, africains, arabes et euro-méditerranéens. Outre les dernières rencontres ministérielles et la réalisation d'une part importante de la programmation 2016-18 en matière de coopération scientifique, plusieurs initiatives ont permis d'identifier une volonté commune de conclure un cadre structurant de coopération en vue de favoriser le rapprochement entre acteurs académiques et scientifiques et de mieux s'inscrire dans les politiques et programmes de l'UE et de la Francophonie. La valorisation de la recherche à des fins économiques et sociétales en constitue un des enjeux majeurs à développer.

Les Parties notent la nécessité d'accélérer la conclusion, dans les meilleurs délais, d'un mémorandum d'entente en vue de confirmer l'engagement du MESRS tunisien en termes de financement des projets de la commission mixte ou tout autre projet décidé en commun et de soutenir le plan d'actions en cours d'élaboration et notamment les priorités de gouvernance et de coopération académique, à concrétiser avec la collaboration de l'Académie de Recherche et de l'Enseignement supérieur.

A propos de l'équivalence des diplômes et de l'accès aux études supérieures en FWB, la Partie tunisienne a réitéré la nécessité d'assurer une coordination accrue entre tous les intervenants en vue de réduire les délais d'octroi de l'équivalence des diplômes.

Quant au soutien à la liberté d'expression et d'information, la Commission se réjouit de la nouvelle étape de coopération dans le cadre de ce jumelage, à réaliser sur 2 ans avec l'appui de l'instrument UE de jumelage, entre la Haute Autorité de l'Information et de la Communication Audiovisuelle (HAICA), autorité de régulation de l'audiovisuel en Tunisie et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) autorité indépendante de régulation de la FWB. Ce jumelage consolide leur collaboration déjà fructueuse depuis 2013. Elle examinera en temps utile les perspectives de développement des objectifs et résultats du jumelage ainsi que de la poursuite d'autres objectifs communs en relation avec les priorités et missions de l'autorité de régulation tunisienne.

En outre, la Commission est consciente de la nécessité de continuer à appuyer la formation des journalistes comme cela se pratique depuis 2016 entre l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information (IPSI) et l'Institut des Hautes études de communications sociales (IHECS) et cherchera les moyens pour continuer à mettre cet appui en œuvre.



La Tunisie marque son attachement à la Francophonie, qui a une dimension historique au regard du rôle prédominant qu'à eu à jouer Habib Bourguiba dans la création de la Francophonie institutionnelle.

Ainsi, la Tunisie sera doublement honorée par l'accueil du Bureau Régional de l'OIF à partir de 2019 et du 18ème Sommet de la Francophonie en 2020 et s'engage à ne ménager aucun effort pour la réussite de cette importante échéance afin qu'elle soit porteuse du message que la Francophonie d'aujourd'hui voudrait transmettre au monde, en tant que vecteur de paix, d'échanges et de développement.

Les deux parties ont convenu de renforcer leur coopération dans le cadre de la Francophonie, notamment en prévision des préparatifs du prochain Sommet de Tunis de 2020, qui coïncidera avec le 50^{ème} anniversaire de la création de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En matière de soutien à l'enseignement de la langue française, la Tunisie accueillera aussi le prochain Congrès mondial des professeurs de français de 2020. A propos de l'enseignement de la langue française, les Parties seront particulièrement attentives à l'appui à l'enseignement du français qui pourrait être envisagé au Département de langue, littérature et civilisation françaises de l'Université de Sousse avec l'Institut supérieur des Langues vivantes de l'Université de Liège.

Pour ce qui concerne la coopération déjà en œuvre, en sa qualité de troisième bailleur de fonds de l'ensemble des huit institutions de la Francophonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec l'appui de la Wallonie, finance actuellement une série d'actions déployées par trois de ces institutions, en l'occurrence La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFESJES), l'Association internationale des maires de la Francophonie (AIMF) et l'Université Senghor d'Alexandrie. Plus concrètement, c'est ainsi que, pour la période 2016-2018, 27 micro-entreprises ont pu être lancées par les jeunes Tunisiennes et Tunisiens dans le cadre du Programme de promotion de l'entrepreneuriat jeune (PPEJ) de la CONFESJES, dont la Wallonie est le principal bailleur de fonds ; par ailleurs, sur proposition des autorités municipales de Tunis, la Wallonie a, via l'AIMF, en 2017, apporté son soutien matériel à l'équipement du nouveau centre de santé de la Municipalité de Tunis ainsi qu'à l'organisation d'une école d'été en formation professionnelle et technique pour les jeunes de la Medina ; enfin, c'est sur financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles que, depuis 2015, quatre bourses de spécialisation en métiers du développement de niveau de master sont offertes, prioritairement aux jeunes Tunisiens, pour chaque promotion biennale sur le campus d'Alexandrie.

Les Parties se réjouissent de l'intention de Wallonie-Bruxelles de consacrer l'année 2020 à la Tunisie et de mettre en lumière des réussites emblématiques de leur coopération bilatérale. Un groupe de travail sera mis en œuvre dès janvier 2019 pour préparer cette année dédiée au partenariat entre Wallonie-Bruxelles et la Tunisie.

En matière de coopération culturelle, la Commission a également voulu prendre acte de la disponibilité de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) quant à un échange d'expertise avec les institutions et organisations tunisiennes compétentes, soit l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle (AMVPPC) et l'Institut national du Patrimoine (INP) tout deux relevant du Ministère des Affaires culturelles. Dans la suite de la conférence de Tunis du réseau francophone du patrimoine en 2016, sur les politiques de valorisation en milieu urbain, et au regard d'échanges antérieurs, l'AWaP indique sa

 7 

prédisposition à collaborer, avec toutes les parties prenantes, à un projet d'inventaire et de cartographie du patrimoine des quartiers modernes qui se sont développés dans la capitale ou dans d'autres villes en vue de l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de gestion de leur patrimoine historique.

Au plan de la décentralisation, les Parties se réjouissent de favoriser une coopération de proximité, facilitée par l'implication d'opérateurs et de pouvoirs décentralisés, notamment les partenariats initiés à partir de la Province du Hainaut dont le festival *Les (rencontres) Inattendues*.

Quant au partenariat euro-méditerranéen, les deux Parties ont souligné leur attachement au développement des relations stratégiques entre l'Union européenne et la Tunisie, dans le cadre de l'accord d'association en vigueur. Elles s'engagent à œuvrer en sorte que l'appui de l'Union européenne soit à la hauteur des ambitions du partenariat tuniso-européen et en phase avec les défis communs. A cet égard, les deux parties ont salué l'appui politique et le soutien financier renforcé que l'UE a accordé à l'agenda de réforme du Gouvernement tunisien.

La Tunisie a souligné son engagement à avancer dans les différents dossiers de la coopération bilatérale notamment les négociations sur l'ALECA et sollicite une plus grande flexibilité et un appui conséquent à la partie tunisienne pour pouvoir bien progresser dans ce processus, en prenant en considération le déséquilibre entre les deux parties et la situation socio-économique en Tunisie.

La Tunisie a souligné l'importance que la partie européenne fasse sortir la Tunisie de sa liste grise des juridictions non-coopératives en matière fiscale au début de l'année 2019.

La Tunisie souhaite l'appui de la Partie Wallonie-Bruxelles en vue d'augmenter le nombre des bourses de mobilité au profit des jeunes tunisiens, dans le cadre du programme européen de mobilité Erasmus+. La Partie Wallonie-Bruxelles informe la Partie tunisienne de la mise en place du Fonds de mobilité pour le Maghreb, favorisant les échanges entre professeurs et chercheurs.

Il a été présenté par l'Agence wallonne à l'exportation les outils financiers en appui aux sociétés wallonnes dans le cadre de leur internationalisation et de leurs relations avec la Tunisie en particulier. Différents instruments financiers existent à cette fin notamment ceux de la SOFINEX (instrument PME, Fonds pays émergents et instruments bancaires). Ceux-ci sont activés également avec les instruments du fédéral (FINEXPO). En vue de soutenir l'exportation de produits et services d'entreprises wallonnes dans le cadre de projets d'utilité publique, la Tunisie est éligible au Fonds pays émergents depuis 2016.

 8 

PROGRAMME DE TRAVAIL 2019-2023

Sur la base des conclusions de l'évaluation de la programmation précédente, les Parties entament alors les discussions sur les actions, les projets et le programme de coopération qu'il est convenu de mener durant la période quinquennale 2019-2023.

Tenant compte des souhaits émis formellement par la Partie tunisienne, des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'expertise antérieurement développée, les Parties conviennent des priorités suivantes pour le présent programme de travail.

Le Programme visera à :

- participer à la lutte contre la pauvreté, à la diversification des activités économiques, à l'innovation et au développement des chaînes de valeurs ;
- soutenir les projets décentralisés et la réplique de résultats déjà obtenus à d'autres régions du pays ;
- concourir à la création ou au renforcement de pôles d'excellences structurants susceptibles d'un rayonnement tant national que régional, favorisant, par-là, la recherche, les pratiques innovantes ;
- participer au renforcement des capacités de certains services publics.

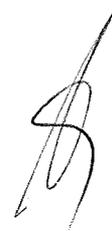
Conformément à l'option arrêtée lors de l'évaluation conjointe du Programme de travail 2016-2018, les deux Parties ont convenu de maintenir comme prioritaires :

- **L'Eau et l'Environnement ;**
- **Les Droits et le renforcement de la société de demain ;**
- **La Coopération Culturelle et la valorisation du Patrimoine.**

Ces trois priorités ont été traduites en autant de Programmes spécifiques dont la description détaillée, les objectifs, les résultats stratégiques, les modalités et les moyens de mise en œuvre sont repris sous forme de fiches en *annexe 4*.

Les Parties conviennent donc de retenir le Programme de Travail 2019-2023 et ses trois programmes spécifiques détaillés ci-dessous.

Les programmes spécifiques ont été déclinés en objectifs généraux et en résultats stratégiques. Les projets (propositions reçues) sont les activités qui contribuent à l'atteinte de ces résultats stratégiques, permettant eux-mêmes la réalisation des objectifs des Deux Parties.

 9 

PROGRAMMES SPECIFIQUES

1. PROGRAMME SPÉCIFIQUE : EAU & ENVIRONNEMENT

Objectifs généraux pour le programme spécifique

Valoriser la connaissance et le savoir-faire (scientifique, technique, de gouvernance et de participation) en vue de répondre aux défis des objectifs du développement durable.

Appuyer la gouvernance et la valorisation des ressources naturelles et particulièrement de la ressource en eau.

11 Résultat stratégique 1.1

Soutenir la préservation du capital en eau ou son reconditionnement à travers l'ensemble des aspects qui organisent la gestion de la demande (aspects techniques, juridiques, institutionnels, économiques, sociaux, culturels et écologique).

12 Résultat stratégique 1.2

Renforcer les connaissances sur les changements climatiques et leurs effets sur l'environnement et assurer une meilleure promotion du développement durable reposant sur une politique environnementale décentralisée ainsi que sur un renforcement de capacités chez les acteurs agissant du domaine.

2. PROGRAMME SPÉCIFIQUE : DROITS ET RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Objectifs généraux pour le programme spécifique

Appuyer la promotion des droits humains et singulièrement la protection de l'enfance, l'autonomisation des femmes et la lutte contre le radicalisme violent.

Relancer et approfondir la coopération en matière de Droits humains et en matière de renforcement des OSC afin d'accroître leur participation au dialogue politique et à l'élaboration des politiques nationales.

21 Résultat stratégique 2.1

Promouvoir les droits des femmes dans les domaines de la politique, de l'autonomisation sociale et économique ainsi que dans les médias et favoriser les opportunités de coopération en matière de lutte contre les violences et les discriminations.

22 Résultat stratégique 2.2

Soutenir une politique de la jeunesse avec une attention particulière pour la médiation et le plaidoyer autour des droits de l'enfant.

23 Résultat stratégique 2.3

Contribuer à renforcer la politique de santé et de recherche scientifique dans le champ de la toxicomanie

24 Résultat stratégique 2.4

Contribuer à garantir la liberté d'expression et d'information, ainsi qu'une information pluraliste et intègre.

25 Résultat stratégique 2.5

Approfondir la coopération en matière de libertés individuelles

3. PROGRAMME SPÉCIFIQUE : COOPERATION CULTURELLE & VALORISATION DU PATRIMOINE

Objectif général pour le programme spécifique

Inscrire le secteur culturel dans les objectifs de décentralisation, de démocratie culturelle et de valorisation du patrimoine en favorisant les écosystèmes socioculturels ainsi qu'un rôle actif et participatif des acteurs de la culture et des différents publics visés.

31 Résultat stratégique 3.1

Promotion de la diversité culturelle tunisienne et l'accès à la culture, à l'échelon local, national et international via l'émergence ou le renforcement d'acteurs culturels tunisiens et à la mise en relation avec les réseaux de création et de diffusion internationaux. Attention particulière accordée aux projets ayant une valeur ajoutée dans le domaine de la décentralisation et agissant en faveur des jeunes et des femmes.

32 Résultat stratégique 3.2

Soutenir la liberté d'expression et de création et encourager la professionnalisation des métiers de la culture, particulièrement au niveau des secteurs théâtral et de la production cinématographique et audiovisuelle.

33 Résultat stratégique 3.3

Capitalisation des connaissances et valorisation du patrimoine matériel et immatériel

En plus de ces priorités, les Parties avaient retenu les enjeux transversaux de la coopération économique et de la valorisation des résultats de la recherche qui ont également été déclinés dans l'*annexe 4*.

ENJEUX TRANSVERSAUX

4. VALORISATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

Objectifs généraux pour le programme transversal

Renforcer la valorisation de la recherche et favoriser le développement économique

Accompagner le montage de projets innovants en rapport avec l'environnement et le développement durable au profit du tissu économique local.

41 Résultat stratégique 4.1

Renforcer les capacités des bureaux de transfert de technologie dans les universités, les technopoles et les unités de valorisation dans les centres de recherche.

5. COOPERATION ECONOMIQUE

51 Résultat stratégique 5.1

Renforcer les partenariats économiques

Les dispositions générales et financières en matière de bourses de doctorat, de spécialisation, de recherche, de stage professionnel, Sud/Sud ainsi qu'en matière de missions de courte durée figurent en *annexe 5*.

Le programme de travail 2019-2023 étant arrêté, les deux Parties conviennent également de favoriser une coopération de proximité et une évaluation annuelle de l'atteinte des résultats.

Fait à Bruxelles, le 23 novembre 2018, en deux exemplaires originaux, en langue française, les deux faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République
tunisienne



Monsieur Nabil AMMAR
Directeur général Europe du MAE

Pour le Gouvernement de la
Communauté française de Belgique le
Gouvernement wallon et le Collège de la
Commission Communautaire française de la
Région de Bruxelles-Capitale



Madame Pascale DELCOMMINETTE
Administratrice générale de WBI

ANNEXE 1

COMPOSITION DES DELEGATIONS

Composition de la Délégation Wallonie-Bruxelles

Pour Wallonie-Bruxelles International :

- Madame Pascale DELCOMMINETTE, Administratrice générale de WBI
- Monsieur Christian CARETTE, Inspecteur général
- Monsieur Fabrice SPRIMONT, Directeur de la Coopération directe
- Monsieur Christian SAELENS, Délégué général Wallonie-Bruxelles à Tunis
- Monsieur Michaël VERLAINE, Assistant à la Direction de la Coopération bilatérale directe
- Madame Cécile FOUARGE, Assistante à la Direction de la Coopération bilatérale directe en charge de la Tunisie

- Monsieur Alain VERHAAGEN, Directeur de la Coopération indirecte
- Madame Danielle MOREAU, Chef de service – Programme d’appui aux acteurs de la Coopération bilatérale indirecte
- Madame Farah DEHON, Programme d’appui aux acteurs de la Coopération bilatérale indirecte

- Madame Géraldine RADEMAKER, Stagiaire au Département Coopération bilatérale directe
- Madame Ryma MERGHOUB, Stagiaire au Département de la Coopération indirecte

Pour la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Monsieur Sébastien NOËL, Attaché principal au Service des Relations internationales

Pour les service des Bourses internationales

- Madame Pascaline VAN BOL, Directrice
- Madame Angélique DERUYSSCHER, Assistante

Pour l’APEFE (Association pour la Promotion de l’Education et de la Formation à l’étranger)

- Monsieur Stephan PLUMAT, Directeur

Pour l’AWEX

- Monsieur Dominique DELATTRE, Directeur Afrique - Proche et Moyen-Orient
- Madame Katja LOW

Composition de la Délégation tunisienne

Pour le Ministère des Affaires Etrangères

- Monsieur Nabil AMMAR, Directeur général Europe, Chef de la Délégation
- Madame Haifa Ben ALAYA, Directeur adjoint

Pour l'Ambassade de la République tunisienne à Bruxelles

- Son Excellence Monsieur Ridha BEN MOSBAH, Ambassadeur
- Monsieur Kais HACHANI, Conseiller et Chargé d'affaires a.i.
- Monsieur Zouheir BOURAS, Conseiller, chargé des dossiers Wallonie-Bruxelles

Pour le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

- Madame Sameh AMARA, Directeur des Etudes, de la Vulgarisation et de l'Information (DGAB)

Pour le Ministère des Affaires Culturelles

- Madame Samira JENDOUBI, Directeur adjoint

ANNEXE 2

EVALUATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2016 - 2018

Réunion d'évaluation de la programmation bilatérale 2016-18 Tunisie / Wallonie-Bruxelles et de projection de la programmation suivante, Tunis, 13 mars 2018.

Présences : MAE tunisien, WBI et Dél W-B, ministères enseignement supérieur et recherche, environnement, santé, jeunesse, instances constitutionnelles et relations avec la société civile, Centre aide médicale urgence- CAMU, Centre de promotion des exportations- CEPEX.

NB : Absence à la réunion MAE des ministères de l'emploi et de la formation (qui exerce la tutelle sur 3 projets) et de la culture (tutelle sur 2 projets en parallèle à d'autres activités soutenues ou menées par WBI)

Evaluation

Tour d'horizon de la programmation, secteurs et thématiques et des projets suivant les rapports des partenaires opérationnels communiqués. On se référera à ces rapports pour la réalisation des objectifs, activités, résultats 2017, plans de travail 2018 et perspectives éventuelles post 2018 des projets de la programmation. Sont repris ci-après les principaux échanges lors de la réunion du 13 mars.

Ne sont pas évalués ici les projets suivis hors cadre intergouvernemental ou d'initiative de WBI.

Environnement/développement durable :

- *A noter le relatif effacement de l'ANPE dans les projets IEC et de l'Aquapôle (eau), probablement en lien avec le changement de direction en 2016, plus qu'une remise en cause de sa politique et compétences. Forte implication par contre du CITET et du CEFAD sur le projet de formation à l'éco-conseil.*

Enseignement supérieur et recherche (ESR)

- *Bonne évaluation dans l'ensemble des projets, dont 10 /12 en particulier.*
- *Deux projets suspendus par décision des partenaires belges et au regret des partenaires tunisiens, faute de disponibilité ou de moyens financiers adaptés aux enjeux du projet : module universitaire de l'entrepreneuriat féminin (FUNDP – Faculté de Sciences éco et gestion de U Sfax) et le traitement des eaux usées en vue de l'irrigation agricole (ULg –INAT)*
- *Certains projets ont été en attente de financement du MESR et donc ont connu des difficultés d'exécution (cf ea projet de sociologie électorale sur la participation des femmes avec U Tunis). Le financement du MESR n'est envisageable que moyennant un accord de coopération internationale (cf annexe)*

Santé :

- *Regret du ministère que le nombre de projets en CMP sur lesquels il exerce une tutelle soient passés de 11 en 2008 à 4 en 2015. A noter, paradoxalement, la faible implication du ministère dans les préparatifs de la CMP 2015, alors qu'il est rappelé par la représentante du ministère de l'existence antérieure d'un sous-comité de santé.*

- *Est posée la question de la réaffectation des moyens en cas de non-exécution de projet*
- *Evocation d'un rapprochement des 2 projets touchant les personnes âgées avec le CHU de Monastir s'ils sont reconduits en prochaine CMP*
- *Sans doute un projet singulier dans la coopération internationale qu'est celui de la lutte contre la toxicomanie entre le CAMU et la FEDITO. Contexte de l'adoption d'un nouveau projet de loi qui consiste à dépénaliser et à médicaliser le suivi des toxicomanes. Nécessité d'adapter la formation universitaire ainsi que les dispositifs de prévention et d'encadrement des personnes dépendantes (cf ouverture du nouveau centre thérapeutique communautaire dans le sud de Tunis lors de la mission de la FEDITO fin mars).*

Economie

- *Le projet de formation du CEPEX au partenariat interentreprises a surmonté ses difficultés de 2016 afin de gagner en cohérence en se recentrant sur le secteur biopharma en 2017 et en jouant sur le rapprochement centres de recherche et entreprises comme pour le projet de montage d'une activité de production de vaccins à Tunis.*

Jeunesse

- *Asymétrie des approches entre le ministère tunisien centré sur la formation de cadres du ministère et le Bureau internationale de Jeunesse qui privilégie davantage l'échange de jeunes autour de projets.*

Droits humains, instances constitutionnelles et relations avec les OSC

- *Cf projet HAICA-CSA sur les rôles et représentation des femmes dans les médias*
- *Pas de mention faite ici du projet de coopération syndicale en l'absence de représentation des parties (UGTT et CGTT)*
- *Exercice de cartographie sur les OSC est annoncé avec études de leurs besoins (à vérifier) et adaptations des politiques en conséquence.*

Perspectives des participants tunisiens discutées pour la prochaine programmation

Environnement/développement durable :

- *Rôle accru des municipalités dans la cadre de la décentralisation à venir (cf fusion des ministères de l'environnement et des collectivités locales). Implication du CEFAD dans le projet sur la formation des éco-conseillers, aux côtés du CITET et de l'ANPE. Ministère demande une attention prioritaire aux projets dans lesquels les municipalités sont impliquées, compte tenu du contexte de décentralisation de l'action environnementale. Ceci implique aussi une identification élargie des partenaires dans la coopération environnementale avec les acteurs de la décentralisation en Tunisie.*

Enseignement supérieur et recherche (+ cf note annexe)

- *Demande du représentant du MESR pour la mise sur pied d'un comité de sélection spécifique des projets avec calendrier de préparation de la méthodologie, secteurs et thèmes à convenir.*
- *Voir en note annexe la proposition d'accord du MESR avec l'ARES et WBI (cf réunion du 12 mars) et les principaux objectifs à développer lors de la prochaine programmation bilatérale. Le financement des projets par le MESR est soumis à la conclusion de cet accord.*

Santé :

- *Regret du ministère que le nombre de projets en CMP sur lesquels il exerce une tutelle soient passés de 11 en 2008 à 4 en 2015. A noter, paradoxalement, la faible implication du ministère dans les préparatifs de la CMP 2015, alors qu'il est rappelé par la représentante du ministère de l'existence antérieure d'un sous-comité de santé.*
- *Suivi du projet de lutte contre la toxicomanie entre le CAMU et la FEDITO. Contexte d'adoption d'un nouveau projet de loi dépenalisation et de médicalisation du suivi des toxicomanes. Nécessité d'adapter la formation universitaire ainsi que les dispositifs de prévention et d'encadrement des personnes dépendantes.*

Economie

- *Souhait de renforcer la coopération économique par le biais des approches partenariales inter – entreprises avec une attention prioritaire sur les secteurs santé et pharmaceutique (cf suivi secteur prior de 2017) , de l'environnement , des TIC et de la logistique. A suivre aussi le rôle des femmes dans l'entreprise. (nb : à vérifier pertinence programmes d'appui UE)*

Jeunesse

- *Une révision de cette coopération est à faire en vue d'une meilleure définition conjointe des priorités et de l'identification des partenaires*

Droits humains, instances constitutionnelles et relations avec les OSC

- *Représentant du ministère souligne l'attachement à une démarche participative et inclusive et fait référence à un cadre de consultation et de concertation en cours avec les OSC (cf aussi le projet de loi sur les OSC, leur reconnaissance, relations avec les administrations, gestion et le contrôle de leur financement qui ouvrent un nouveau débat critique sur les libertés depuis 2017)*
- *Enjeu des instances constitutionnelles dans la conduite de leurs missions au regard des besoins de compétences professionnelles, de gouvernance, d'éthique et de transparence.*

Enseignements tirés par le MAE et WBI

- Rappel par le MAE du cadre budgétaire étroit côté tunisien dans un contexte socio-économique et financier difficile
- MAE note la perspective d'une nouvelle programmation sur 5 ans, ce qui n'est pas inscrit dans sa pratique habituelle des programmations de coopération internationale, et note la modularité possible des projets sur 3 ans
- Réflexions à mener sur la poursuite des secteurs et thématiques en cours et l'ouverture vers de nouvelles orientations
- WBI souligne l'importance de l'analyse d'impact des projets de la programmation courante.
 - La coopération bilatérale directe est destinée à assurer un soutien aux services publics et aux politiques publiques y compris en termes d'appui aux OSC
- Sur les secteurs et thématiques, en complémentarité des propositions des participants à l'évaluation :
 - Accent sur la coopération en matière de **politique culturelle** avec un suivi des projets en cours, projet Tfanen et jumelage avec le ministère (cf rôle AGC de la FWB) dans le cadre du Programme d'appui à la culture en Tunisie financé par l'UE, l'association nouvelle de la Tunisie depuis 2017 à Europe créative, la mobilisation autour de la valorisation du patrimoine (cf réseau francophone du patrimoine)
 - **Droits et autonomisation des femmes**
 - Environnement et eau
 - Echange d'expériences au niveau des instances constitutionnelles
 - Gouvernance de l'ESR et valorisation de la recherche (accompagner les capacités des écosystèmes de valorisation de la recherche, ea au travers des clusters et technopôles)
 - **Axes transversaux**
 - Lutte contre le radicalisme violent (cf suivi de la mission de R. Demotte, échange de bonnes pratiques et sur les programmes et dispositifs de lutte contre le radicalisme violent). (Cf suivi de la Commission nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme qui assure une fonction de coordination sous la supervision du SG du gouvernement)
 - Approche inclusive, participative et renfort de capacités des OSC
 - Enjeux de la décentralisation
 - Souhait d'intégrer dans la nouvelle programmation de coopération bilatérale la question de la **protection de l'enfance**, dont la pédagogie préscolaire. Rappel est fait de projets menés dans les années 2000 en la matière avec la Tunisie et de la demande adressée par le ministère de tutelle de renouer la coopération en ce domaine. Evocation aussi des questions d'abandon scolaire (cf conférence UNICEF de novembre avec

participation expertise FWB-promotion sociale), violence contre les femmes et l'enfance, éducation aux médias, rôle du médiateur de la protection de l'enfance (cf conclusions conférence AOMF à Tunis). Est envisagée une mission d'identification de la délégation FWB aux droits de l'enfant suivant demande formelle adressée par la Tunisie.

- Projection d'axes transversaux sous la dénomination de « construction de la société de demain » englobant les questions des droits des femmes, protection de l'enfance, politiques de jeunesse (partenariat jeunesse UE-Tunisie) lutte contre le radicalisme violent, soutien aux OSC.....
- **Francophonie** : formation professionnelle, soutien à l'enseignement du français (cf rôle de l'IFADEM)..... Thématiques en soutien aux préparatifs du sommet de la Francophonie de 2020.
 - La formation continue des enseignants présente de grands besoins. L'association tunisienne des professeurs de français (ATPF) pourrait assurer les programmes de formation continue à partir de l'été 2018 avec l'appui du MEN, plutôt qu'à l'université. Le programme de cette formation continue serait davantage centré sur la didactique de l'enseignement que sur la maîtrise de la langue, sous forme d'université d'été.
- Sont évoqués les rôles de l'IFEF et de l'IFADEM dans l'appui éventuel à la mise en place par l'ATPF des dispositifs de formation continue mis en place pour l'enseignement du français, notamment par la mobilisation d'experts de la FWB qui y sont attachés (intervention à préparer et à suivre avec l'ATPF et le MEN).
- Congrès mondial de l'Association internationale des professeurs de français (AIPF) en Tunisie en 2020, en prélude du Sommet de la Francophonie. Soutien au congrès attendu sous forme de prise en charge de participants de Wallonie-Bruxelles et d'internationaux.

Axes stratégiques discutés et envisagés et davantage fondés sur une approche de programme

- **GOVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & VALORISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE** > soutenir la montée en capacités des clusters, dynamisation de l'écosystème de recherche (technopoles, entreprises + réseautage + politiques européennes) >> cas d'application : biotechnologies et santé (cluster) ; SHS. Mise en relation et mobilité des chercheurs dans les axes stratégiques identifiés.
- **ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, EAU (SUIVI DES PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES PRIORITAIRES)**
- **« CONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN » :**
 - **ENFANCE** > ea la pré-scolarité, revoir les méthodes pédagogiques. Observatoire et droits de l'enfance >> mission d'identification. Cf document « vision stratégique jeunesse » de la Tunisie.
 - **LUTTE CONTRE LE RADICALISME VIOLENT** – cf Commission nationale de prévention et de lutte contre le radicalisme violent et le radicalisme > SG. du Gouvernement. Suivi de la mission du M-P Demotte en février 2017.
 - **DROITS DES FEMMES** (autonomisation, santé ...)

○ **MÉDIAS ET INSTANCES CONSTITUTIONNELLES** (SOUTIEN A LEURS MISSIONS ET PROJETS THEMATIQUES).

- **CULTURE ET PATRIMOINE** (rôle social et publics avec focus sur les jeunes et femmes). Cf aussi cadre des programmes de coopération UE et EUNIC. Cf perspectives de coopération culturelle avec AGC. Suivi de la conférence de Tunis sur le Patrimoine.

-
TRANSVERSALES et/ou à intégrer dans un axe stratégique

- Société civile (démarche participative et inclusive ; renforcer les capacités ; mise en place d'un cadre de concertation pour la SC et pour les mouvements politiques et sociaux; sensibilisation au rôle des instances constitutionnelles).
- Enjeux et perspectives de la décentralisation.

SUJETS D'ATTENTION PARTICULIERE

Tunisie 2020 en Wallonie et à Bruxelles

Coopération entre les Services des médiateurs

Diplomatie parlementaire

Francophonie – enjeux multilatéraux et bilatéraux ; Sommet de Tunis ; enseignement du français

LES OUTILS

- Une approche fondée sur une programmation de 5 ans avec une gestion à « géométrie variable » dans le temps, suivant le statut des projets et des objectifs évoqués.
- Volonté de réunir, dans la mesure du possible, les partenaires dans une approche programme plutôt qu'autour d'une dispersion de projets.
- Accord sur un comité de suivi et d'un mécanisme de réaction rapide quant aux problèmes administratifs et financiers comme, par exemple, la réaffectation de fonds éventuels non exécutés.
- Information sur les différents programmes de coopération directe et indirecte de WBI, cette dernière offrant des moyens alternatifs aux opérateurs de coopération, hors cadre gouvernemental, notamment à destination des OSC.

L'AGENDA des préparatifs de la prochaine programmation bilatérale 2019-23 et de la Commission mixte Tunisie / Wallonie-Bruxelles. Calendrier WBI ci-après.

- Tenue à Bruxelles **début mai du séminaire d'appel WBI** à manifestation d'intérêts (en collaboration avec l'ambassade de Tunisie). Identification des approches, projets et partenaires principaux.
- Envoi de la **note d'orientation stratégique** aux Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles fin mai – début juin
- Rencontres organisées avec les opérateurs ayant manifesté un intérêt/déposer un projet afin de rationaliser les propositions dans une **logique programme** (peuvent aussi avoir lieu après la date du dépôt des propositions)
- **Envoi conjoint de l'appel à projets** par les parties tunisiennes et WBI vers la mi-juin.
- Date limite de **dépôt des projets** : 15 septembre au plus tard
- Avis techniques envois des courriers : 15 septembre

- Date limite pour la réception des avis techniques : 5 octobre
- Préparation du cahier de proposition : octobre
 - × Finalisation de l'évaluation
 - × Rédaction du préambule et des fiches-programmes
- **Validation par les Gouvernements** wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles fin octobre
- Echanges continus avec la partie tunisienne durant tout le processus et envoi du cahier final : 9 novembre
- **Tenue CMP à Bruxelles : 21-22-23 novembre 2018.**

Réunion particulière avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) – sujets et suivi de la rencontre au MESR (12 mars)

Rétroactes :

- Commission mixte 2015 sur les objectifs et modalités en ESR
- Déclaration Demotte-Khalbous signée lors de la visite à Tunis en février 2017
- Feuille de route ESR entre MESR, ARES et WBI (dernière évolution en avril 2017 à revoir aux fins opérationnelles des priorités communes)

Priorités MESR et ses structures

- **Secteurs** : sciences de la vie, biotechnologies (cf projet vaccins Sidi Thabet et Institut Pasteur), sciences environnementales (climat, eau, agriculture), TIC (ea en appui à la pédagogie de l'enseignement) et une attention rappelée aux sciences humaines et sociales (SHS).
- Développement des **réseaux** entre universités, CR, technopôles, clusters et mobilités
- **Gouvernance de l'ESR** : autonomisation des universités et centres de recherche sous le statut des établissements publics scientifiques et techniques (EPST) ; renforcement de capacité via les outils UE de Taix et de jumelage (entre ministères et agences publiques – cf projet en cours d'élaboration par la DGVR pour le MESR).
- Appui (demande DGVR) à la **gouvernance et gestion de la superstructure de la recherche**, dont renforcement de capacités en gestion, financement, propriété intellectuelle, transferts technologique, incubation et écosystèmes de recherche des 11 Technopôles. Souhait de mettre sur pied des appels à projets ciblés sur les collaborations entre CR et entreprises, à l'instar de ce que la Tunisie entreprend avec l'Allemagne ou l'Afrique du sud.
- Demande ANPR d'établir un partenariat avec Innovlris, notamment sur **l'encadrement de doctorants et postdocs** (cf programme mobidocs en Tunisie) et échanges dans les 2 sens. Relation à suivre avec LIEU.
- **Employabilité** des formations et diplômés : mise en place d'une académie des nouveaux métiers par la DGVR ; formations certifiées des doctorants
- Conclure un **MOU** avec ARES et WBI (cf cadre de coopération internationale avec la France par exemple) en vue de mobiliser des moyens de financement propres

au MESR au titre de la coopération internationale, en complément des universités ou CR sur leurs projets. Mise en place d'un **comité de pilotage** MESR / ARES et WBI.

Suivi DWB à Tunis avec le MESR

- Assises ESR, rapports des commissions, diversification des contacts avec les différentes DG du MESR (DGCI, VR, UGPE H2020, RS et structures dépendantes : ANPR, APII....)
- Copie des conventions avec MESR français, IRD, CIRAD et AUF
- Etablissement contacts avec nouvelles autorités universitaires

ANNEXE 3

COOPERATION BILATERALE INDIRECTE

*Programme de cofinancement de projets d'éducation et de partenariat pour la citoyenneté mondiale et solidaire et la promotion des valeurs universelles –
Sélection 2017*

Province de Hainaut (Service de la Coopération Internationale)

Slam et Salam, citoyens du monde

Activités : Le projet consiste en l'organisation en 2018 de deux événements de sensibilisation à la thématique de la citoyenneté mondiale, l'un à Tournai (volet Nord) et l'autre à Nabeul en Tunisie (volet Sud), ainsi qu'en la diffusion dans ces deux pays d'un recueil de textes traitant cette thématique. Au moyen d'ateliers d'écriture et d'une formation sur le thème de la citoyenneté mondiale, une trentaine de citoyens belges et tunisiens seront amenés à écrire ensemble des textes qu'ils partageront ensuite lors des deux événements de sensibilisation.

Lieu : Wallonie-Bruxelles (Tournai)/Tunisie (Nabeul)

Durée : 1 an (janvier à décembre 2018)

Secteur : Education

Partenaire(s) :

En Belgique:

- Programme « Annoncer la Couleur » et son opérateur en Hainaut « Hainaut Culture Tourisme », service de la Province du Hainaut
- L'association d'éducation permanente Présence et Action Culturelles

En Tunisie :

- L'association Narange

Contact(s) en Belgique :

Programme de cofinancement de projets de partenariat pour le développement présentés par des acteurs de la coopération de Wallonie-Bruxelles – Sélection 2017

ASF – Avocats sans frontières

ADELA – Améliorer l'accès à une justice de qualité en Tunisie

Activités : Le projet vise à rendre les personnes en situation de vulnérabilité actrices de changement et de faciliter leur accès à la justice mais aussi le rôle et l'impact qu'elles pourront avoir pour influencer sur les décisions politiques. Le projet prévoit des services directs d'aide légale pour répondre aux problèmes d'accès à la justice des citoyens ; des activités de renforcement des capacités de différents acteurs pour démultiplier la durabilité de l'action ; et des actions permettant la concertation de tous les acteurs du secteur (institutionnels et société civile) pour contribuer à formuler des recommandations destinées à s'intégrer dans le cadre du plan Stratégique (2015-2019) du Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la justice transitionnelle.

Lieu : Territoire national avec un focus sur les régions du Grand Tunis, de Gafsa, de Kasserine et de Sidi Bouzid.

Durée du projet (UE) : 30 mois

Secteur(s) : Justice et Paix

Partenaire(s) :

- Action Associative (AA)
- Ordre National des Avocats Tunisiens (ONAT)

ASF – Avocats sans frontières

PASC - Contribuer à rendre la société civile actrice de la gouvernance locale en matière de gestion des ressources naturelles et dans le respect des droits humains

Activités : Le projet entend soutenir l'implication et la participation constructive de la société civile tunisienne dans la planification locale des projets de développement et de l'aménagement du territoire et de mettre ainsi en œuvre les principes constitutionnels et de gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles. Le projet consiste notamment en un transfert de compétences aux OSC, différentes campagnes de sensibilisation, mise en place d'un site web et publication d'une étude concernant la gestion des ressources naturelles,...

Lieu : Région de Médenine et Tataouine

Durée du projet (UE) : 30 mois (Début de la mise en œuvre le 1^{er} septembre 2015)

Secteur(s) : Justice et Paix

Partenaire(s) :

- Organisation I Watch

Médecins du Monde

Pour l'amélioration de l'accès aux soins de qualité des populations de Gafsa et Sidi Bouzid grâce à une approche participative impliquant les pouvoirs locaux et la société civile, en Tunisie.

Activités : Ce projet prévoit de consolider la dynamique insufflée avec succès sur Gafsa entre 2013 et 2015 et d'initier une démarche similaire sur Sidi Bouzid. Ce projet vise à appuyer une approche participative pour l'amélioration de la santé (améliorer l'accès et la disponibilité des soins de Santé Sexuelles et Reproductive) dans ces deux régions en développant des relations horizontales entre acteurs et institutions de santé en créant du dialogue et en donnant la parole à la société civile (par un soutien aux OSC, l'organisation de débats, formations, mise en place de la « plateforme plaidoyer de santé », ... pour rendre opérationnelles les plateformes régionale santé des deux régions et renforcer la transdisciplinarité des services de santé).

Lieu : Régions de Gafsa et Sidi Bouzid

Secteur(s) : Santé / Justice et Paix

Partenaire(s) :

Nord :

- Centre Hospitalier de PAU
- La Constellation pour la Compétence
- Association Tunisio-française AFRAHT64

Sud :

- Association Sihatouna
- Direction Régionale de la Santé à Sidi Bouzid

Médecins du Monde

A travers la médiation et création d'une plateforme participative locale composée d'associations de la société civile, de prestataires de santé et des autorités locales, Sidi Bouzid dispose d'une stratégie opérationnelle d'amélioration de la Santé Sexuelle et Reproductive et d'un plan stratégique régional santé consensuels et réalistes

Activités : La stratégie d'intervention est de proposer une approche participative, mettant en lien populations bénéficiaires, société civile, professionnels de santé, décideurs politiques et experts en santé/santé publique. Le but de l'initiative est de développer une approche trans-sectorielle de la santé dans la région de Sidi Bouzid.

Le projet prévoit la réalisation d'un état des lieux de l'offre et de la demande de soins de santé sexuelle et reproductive ; réalisation d'une enquête qualitative pour cerner les causes des accouchements à domicile ; réalisation d'une étude sur le parcours de soins des parturientes ; élaboration d'une vidéo-témoignage documentaire de 10min comme outil de formation/sensibilisation ; lancement de l'élaboration et de la rédaction, grâce à des méthodes participatives, d'un plan d'excellence en périnatalité.

Le projet prévoit également la réalisation d'un état des lieux du système sanitaire qui sera intégré à la stratégie régionale santé et sera présenté lors de la première réunion de la plateforme santé ; formations participatives préliminaires pour les OSC sur diverses thématiques de santé publique (mécanismes de financement de la santé, organisation des services de santé, etc.) ; formations participatives préliminaires pour les prestataires de santé (planification et gestion par objectifs, etc.) ; travail participatif de la plateforme afin d'identifier des réponses locales à des problématiques des domaines de la gouvernance et de l'allocation des ressources.

Lieu : Gouvernorats de Gafsa et de Sidi Bouzid.

Durée (UE) : 2016-2018

Secteur : Santé

Partenaire(s) :

Nord :

- Centre hospitalier de Pau
- La Constellation pour la Compétence et Association Tuniso-française AFRAHT64

Sud :

- Association Sihatouna
- Direction Régionale de la Santé à Sidi Bouzid.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE TRAVAIL 2019-2023

EAU & ENVIRONNEMENT

Programme spécifique Eau et Environnement

1.1.1. Plateforme multi-acteurs pour un soutien à la gouvernance de la ressource en eau sur le bassin versant de la Medjerda

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Université de Liège (ULG) – Aquapôle

Coordonnateur tunisien :

Ministère des affaires locales et de l'environnement

Opérateur tunisien :

Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)

Contexte : le réseau de surveillance de l'ANPE est basé sur le monitoring physico-chimique des eaux de surface. Depuis la dernière CMP, l'ANP s'est doté d'un outil de modélisation PEGOPERA qui permet d'établir une relation pression-impact entre l'ensemble des charges de pollution et la qualité physico-chimique de l'eau dans tout le bassin versant (BV).

A travers ce projet, l'ANPE souhaite améliorer ses capacités de suivi environnemental et renforcer sa connaissance et sa surveillance des écosystèmes aquatiques en développant une réflexion sur l'intégration des bio-indicateurs aquatiques dans ce processus de monitoring.

Afin d'atteindre ces objectifs le projet prévoit la mise en place d'un cadre opérationnel de suivi biologique des milieux par la sensibilisation, l'encadrement, l'accompagnement des équipes techniques de l'ANPE ainsi que l'équipement d'un laboratoire permettant ces analyses.

Objectif général pour le programme spécifique : valoriser la connaissance et le savoir-faire (scientifique, technique, de gouvernance et de participation) en vue de répondre aux défis de l'EDD. Appuyer la gouvernance et la valorisation des ressources naturelles et du secteur de l'eau.

Résultat stratégique n°1.1 :

Favoriser l'émergence d'une « culture de l'eau » à travers l'ensemble des aspects qui organisent la gestion de l'eau (aspects techniques, juridiques, institutionnels, économiques, sociaux, culturels et écologique).

Soutenir la préservation du capital en eau ou son reconditionnement et la gestion de la demande.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : ANPE acquiert une expertise dans le domaine des macro-invertébrés aquatiques et de leur usage dans le suivi et l'évaluation de la qualité biologique des cours d'eau du BV de la Medjerda

R2 : Ouvrir des nouvelles perspectives de thèses de doctorat (résultats de ces thèses de recherche seront au bénéfice de l'ANPE)

R3 : pérennisation et développement d'une dynamique triangulaire positive et proactive entre les Administrations tunisiennes, les académiques de Tunisie et les académiques de la région Wallonne via :

→consolidation des acquis et la formation continue à l'utilisation du logiciel PEGOPERA comme outil de planification et de prise de décision en matière de gestion (intégrée) de la qualité des eaux de surface

→le renforcement académique, par le développement d'activités de recherche appliquée en Tunisie au niveau Master ou Doctorat, ainsi que par des échanges académiques avec le milieu académique belge

→complétion et renforcement des missions de l'ANPE

→l'organisation d'une « journée de la Medjerda » qui impliquera toutes les parties prenante aux diverses problématiques qui affectent les ressources en eau dans ce bassins dans un processus de concertation et d'échanges d'informations

R4 : construction d'un cadre de référence et d'analyse de la qualité biologique/écologique des cours d'eau dans le BV de la Medjerda grâce à :

→élargissement de la collaboration entre l'ANPE et l'Aquapôle par la prise en compte des indicateurs biologiques des milieux aquatiques.

→la sélection de sites de référence sur les cours d'eau du BV

→un travail initial d'inventaire mené sur l'ensemble du BV afin d'établir des listes faunistique et floristiques par sous bassins versants. Une fois validées ces listes taxonomiques serviront de base à une éventuelle adaptation des listes intégrées dans les indices biotiques retenus pour l'analyse des milieux aquatiques.

→ Mise en place d'un laboratoire (matériel + équipement) pour l'étude des bio-indicateurs au sein de l'ANPE et le développement de l'expertise de l'ANPE sur ces thématiques en collaboration avec les académies tunisiennes.

→ établir des éléments méthodologiques de terrain et de laboratoire qui permettront la transposition de ces protocoles à d'autres sites ou bassins versants en Tunisie.

R5 : élargissement de la plateforme impliquant les administrations, les scientifiques et la société civile tunisienne pour le soutien à la gouvernance des ressources en eau dans le BVM

Moyens

En 2019 :

Frais de Missions en Tunisie : 10 missions

Frais d'accueil en Région wallonne : 4 pers. pendant 6 jours

Frais de Fonctionnement et d'Investissements

Bourses de Recherches

Bourses de Spécialisation

En 2020 :

Frais de Missions en Tunisie : 10 missions

Frais d'accueil en Région wallonne : 4 pers. pendant 6 jours
Frais de Fonctionnement et Frais d'Investissements

Bourses de Recherches
Bourses de Spécialisation

En 2021 :

Frais de Missions en Tunisie : 10 missions
Frais d'accueil en Région wallonne : 4 pers. pendant 6 jours
Frais de Fonctionnement et Frais d'Investissements

Bourses de Recherches
Bourses de Spécialisation

En 2022 :

Frais de Missions en Tunisie : 8 missions
Frais d'accueil en Région wallonne : 4 pers. pendant 6 jours
Frais de Fonctionnement et Frais d'Investissements

Bourses de Recherches
Bourses de Spécialisation

En 2023 :

Frais de Missions en Tunisie : 11 missions
Frais d'accueil en Région wallonne : 4 pers. pendant 6 jours
Frais de Fonctionnement et Frais d'Investissements

Bourses de Recherches
Bourses de Spécialisation

Programme spécifique Eau et Environnement
1.1.2. Surveillance et cogestion des ressources en eau de la Medjerda

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Université Catholique de Louvain (UCL)

Coordonnateur tunisien :

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Opérateur tunisien :

Ecole Supérieure des Ingénieurs de Medjez El Bab (ESIM)

Centre de recherche et des technologies des eaux (CERTE)

Contexte :

Le projet vise à augmenter la résilience de la gestion des ressources en eau en Tunisie pour faire face au changement climatique et aux pressions de plus en plus fortes exercées sur la ressource en eau. Cette augmentation de la résilience sera réalisée par le renforcement de la capacité d'observation et de la surveillance des ressources en eau.

Le projet va cibler les ressources du bassin de la Medjerda, le cours d'eau le plus important de Tunisie et s'articulera autour de 3 axes :

- la recherche appliquée : action dans le domaine de la surveillance et modélisation des ressources en eau
- la formation des étudiants mastère, chercheurs et enseignants chercheurs
- la vulgarisation des résultats vers les bénéficiaires (dissémination).

Objectif général pour le programme spécifique : valoriser la connaissance et le savoir-faire (scientifique, technique, de gouvernance et de participation) en vue de répondre aux défis de l'EDD. Appuyer la gouvernance et la valorisation des ressources naturelles et du secteur de l'eau.

Résultat stratégique n°1.1 : Favoriser l'émergence d'une « culture de l'eau » à travers l'ensemble des aspects qui organisent la gestion de l'eau (aspects techniques, juridiques, institutionnels, économiques, sociaux, culturels et écologique).

Soutenir la préservation du capital en eau ou son reconditionnement et la gestion de la demande.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : la gestion opérationnelle de l'eau dans le bassin de la Medjerda est améliorée

R2 : déverrouillement des archives génériques des données environnementales, la traduction et le formatage de ces données en attributs hydrologiques utiles pour la gestion

opérationnelle de la Medjerda

R3 : le test et la validation des nouveaux dispositifs intelligents de télémessure hydrologique

R4 : implication et prise de conscience des citoyens dans l'observation de l'état des ressources en eau de la Medjerda

R5 : organisation biannuelles des journées scientifique de la Medjerda à fin de vulgarisation

Moyens 2019-2023 :

Frais de Missions : 3 missions

Frais d'accueil en RW : 4 pers pendant 7 jours

+ Frais de Fonctionnement et d'investissement

Bourses de Recherche

Le MESRS apportera un appui financier supplémentaire.

Programme spécifique Eau et Environnement
1.1.3 Système de distribution de l'eau de Sidi Salem en Tunisie

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Université Catholique de Louvain (UCL)

Coordonnateur tunisien :

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Opérateurs tunisiens :

Faculté des sciences juridiques, politiques, sociales de Tunis

Ecole Supérieure des Ingénieurs de Medjez El Bab (ESIM)

Contexte :

L'objectif global du projet est de comprendre les modalités d'usage des ressources en eau dans les pays en développement souffrant d'une situation de pénurie d'eau ainsi que de conditions institutionnelles de gestion (non) durable de celle-ci.

Il s'agit de déterminer dans quelle mesure le cadre institutionnel a permis d'encadrer l'usage de l'eau et de pacifier les rivalités liées à un système très particulier, caractérisé par une multiplicité d'acteurs et d'importants usages illicites de la ressource.

Le projet propose de formuler l'hypothèse suivante : *En plus d'une situation de rareté objective de la ressource, le développement d'usages illicites ainsi que de rivalités observés sur le terrain a été favorisé par un cadre de régulation défaillant.*

Objectif général pour le programme spécifique : valoriser la connaissance et le savoir-faire (scientifique, technique, de gouvernance et de participation) en vue de répondre aux défis de l'EDD. Appuyer la gouvernance et la valorisation des ressources naturelles et du secteur de l'eau.

Résultat stratégique n°1.1 :

Favoriser l'émergence d'une « culture de l'eau » à travers l'ensemble des aspects qui organisent la gestion de l'eau (aspects techniques, juridiques, institutionnels, économiques, sociaux, culturels et écologique).

Soutenir la préservation du capital en eau ou son reconditionnement et la gestion de la demande.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : Le modèle développé (et validé) au cours de cette thèse permettra d'établir un plan d'action recommandé aux pouvoirs publics afin de promouvoir une gestion plus durable de

la ressource.

R2 : Le plan fondé sur ce modèle permettra de cibler les variables qui ont des impacts effectifs sur les rivalités et les modalités de gestion qui en découlent et sur les usages illicites de l'eau.

R3 : Le modèle permettra également de fournir des éléments concrets pour l'établissement de projets de développement plus adaptés aux réalités des acteurs locaux dans la perspective de reconnecter les réalités locales aux décisions politiques

R4 : Le projet contribuera à l'élargissement du champ de recherche sur les ressources naturelles et spécialement sur le concept de « régime institutionnel de ressource » à travers des cas de rivalités étudiés dans des pays en développement caractérisés par une situation de pénurie en eau qui ne sont pas encore assez traités dans la littérature.

Moyens 2019-2021 :

Bourses de Recherche

Programme spécifique Eau et Environnement

1.1.4. Traitement des eaux usées I

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Département de Chemical Engineering,
Université de Liège (ULG)

Coordonnateur tunisien :

Ministère de l'enseignement supérieur et de
la recherche scientifique

Opérateur tunisien :

Laboratoire écologie et Technologie
microbienne, INSAT, Université de Carthage

Contexte :

Les procédés de traitement biologique des eaux usées sont pénalisés énergétiquement et ils ne sont pas durables de par leur consommation d'O₂, par les nuisances causées par les boues, les odeurs, les vapeurs d'eau et les émissions de gaz à effet de serre (en particulier du CO₂).

Le captage et le stockage de CO₂ (CSC) est identifié comme le moyen le plus efficace de mitigation pour les sources ponctuelles de CO₂. Les procédés associés ont été largement exploités au fil des années, en faisant appel à diverses technologies et méthodes. Parmi celles-ci, la culture des micro-algues constitue un moyen efficace de séquestration biologique du CO₂ et de production de biomasse valorisable dans de multiples secteurs.

L'objectif de ce projet est de proposer un procédé de traitement des eaux usées intégré et innovant permettant leur traitement sans apport d'O₂ et sans libération de CO₂.

Il se base sur le développement d'un bioréacteur multi trophique (BRMT) exploitant les interactions symbiotiques entre des micro-algues et des bactéries (MaB). Ce procédé engendre une biomasse valorisable en biomatériaux ou en bioénergie et s'inscrit ainsi pleinement dans le cadre de l'économie circulaire et de l'atténuation du changement climatique.

Objectif général pour le programme spécifique : valoriser la connaissance et le savoir-faire (scientifique, technique, de gouvernance et de participation) en vue de répondre aux défis de l'EDD. Appuyer la gouvernance et la valorisation des ressources naturelles et du secteur de l'eau.

Résultat stratégique n°1.1 :

Favoriser l'émergence d'une « culture de l'eau » à travers l'ensemble des aspects qui organisent la gestion de l'eau (aspects techniques, juridiques, institutionnels, économiques, sociaux, culturels et écologique).

Soutenir la préservation du capital en eau ou son reconditionnement et la gestion de la demande.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : L'économie circulaire basée sur l'écoconception et les recyclages permet d'améliorer la gestion des ressources et la préservation de l'environnement

R2 : Les changements opérés au niveau des procédés de traitement des eaux usées par l'intégration des BRMT fonctionnant sans apports d'O₂ et sans dégagement de CO₂ avec génération de biomasse valorisable aboutiront à des procédés durables à bilans positifs contribuant à l'atténuation du changement climatique

R3 : Les avancées scientifiques, en termes de transfert des gaz et de la lumière dans les eaux usées et dans les boues, pourront être valorisées dans d'autres recherches connexes ou futures.

R4 : Le développement de cette technologie écologique pourra changer la conception et la conduite des stations d'épuration des eaux usées

R5 : Au niveau sociétal les citoyens défendront ce type de procédé écologique qui a un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie

Moyens

En 2019 :

Frais de mission en Tunisie : 1 mission

Frais d'accueil en RW : 1 pers pendant 7 jours

Frais de fonctionnement et d'investissements

Bourses de Recherche

En 2020 :

Frais de mission en Tunisie : 1 mission

Frais d'accueil en RW : 1 pers pendant 7 jours

Frais de fonctionnement et d'investissements

Bourses de Recherche

Bourses Stages Professionnels

En 2021 :

Frais de mission en Tunisie : 2 missions

Frais d'accueil en RW : 2 pers pendant 7 jours

Frais de fonctionnement et d'investissements

Bourses de Recherche

Bourses Stages Professionnels

En 2022 :

Frais de mission en Tunisie : 2 missions

Frais d'accueil en RW : 2 pers pendant 7 jours

Frais de fonctionnement et d'investissements

Bourses de Recherche

En 2023 :

Frais de Missions en Tunisie : 1 mission

Frais d'accueil en RW : 1 pers pendant 7 jours

Frais de fonctionnement et d'investissements

Bourses de Recherche

Le MESRS apportera un appui financier supplémentaire.

Programme spécifique Eau et Environnement

1.1.5. Traitement des eaux usées II

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Université de Liège (ULG)

Coordonnateur tunisien :

Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Opérateur tunisien :

Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem (ISA-CM)

Contexte :

Le présent projet a pour objectif principal la promotion, via un pilote, d'une technique d'épuration utilisant le traitement par les algues adaptée aux petites communautés rurales. La technique du Chenal Algal à Haut Rendement est une technique qui a montré son efficacité dans des climats similaires à la Tunisie, permettant la gestion intégrale des effluents, offrant une alternative écologique, économiquement viable, tout en ayant des performances de traitement intéressantes avec une qualité d'eau qui peut atteindre les normes de réutilisation en agriculture.

Parallèlement ce projet vise à étudier le potentiel de valorisation des sous-produits tels que la biomasse algale en alimentation animale.

3 axes seront traités :

- optimisation des rendements épuratoire de la technique
- étude des voies de récupération des algues
- étude des pistes de valorisation des algues

Objectif général pour le programme spécifique : valoriser la connaissance et le savoir-faire (scientifique, technique, de gouvernance et de participation) en vue de répondre aux défis de l'EDD. Appuyer la gouvernance et la valorisation des ressources naturelles et du secteur de l'eau.

Résultat stratégique n°1.1 :

Favoriser l'émergence d'une « culture de l'eau » à travers l'ensemble des aspects qui organisent la gestion de l'eau (aspects techniques, juridiques, institutionnels, économiques, sociaux, culturels et écologique).

Soutenir la préservation du capital en eau ou son reconditionnement et la gestion de la demande.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : mise en œuvre de la plateforme de démonstration au sein de l'ISA et évaluation de la

performance épuratoire du pilote

→détermination des limites et des performances du système de traitement des eaux usées par chenal algal à haut rendement

→de l'eau épurée pour l'irrigation est fournie

→émission de recommandations pratiques visant à l'amélioration et l'optimisation du fonctionnement de ce système

→les bases de dimensionnement du système traitant sont fournies

→renforcement des compétences tunisiennes en terme d'assistance technique dans le domaine du traitement des eaux usées.

R2 : détermination des conditions d'optimisation et collecte d'algue

→fournir de l'eau usée traitée dépourvue d'algues et conforme à la norme de réutilisation des eaux usées en agriculture

→améliorer les connaissances en termes de quantification des productions possibles d'algues valorisables et leur récolte au sein du CAHR

R3 : évaluation de l'impact de l'utilisation des eaux usées traitées issues du CHAR sur le rendement des cultures

→améliorer la productivité de certaines cultures irriguées par les eaux usées traitées et fournir des recommandations pratiques pour les agriculteurs

→fournir une valeur ajoutée agricole

R4 : valorisation des algues en alimentation animale

→avoir un piste de réflexion sur l'intérêt de l'utilisation des algues comme nourriture pour l'élevage aviaire

R5 : formation et diffusion des résultats

→démontrer la faisabilité de la technologie

→augmenter la réutilisation des eaux usées traitées en agriculture

→améliorer les connaissances en termes d'auto-floculation des algues et des moyens de récolte

→encourager les décideurs à adopter une technologie peu couteuse, fiable et capable d'augmenter les ressources en biomasse valorisable

→encourager et informer les agriculteurs quant aux avantages liés à la réutilisation des eaux usées traitées (azote et phosphore)

→réduire les réticences culturelles et psychologiques liées à la réutilisation des eaux usées traitées

→renforcer les compétences des futurs ingénieurs par la mise en pratique des enseignements reçus dans le domaine de traitement des eaux

Moyens 2020-2023 :

2019 : frais de mission en Tunisie

2020 :

- frais d'accueil en Wallonie : 5 pers. pendant 7 jours
- frais de mission : 2 pers. pendant 7 jours
- frais d'investissements et de fonctionnement

2021 :

- frais d'accueil en Wallonie : 5 pers. pendant 7 jours
- frais de mission : 2 pers. pendant 7 jours
- frais de fonctionnement

2021 :

- frais d'accueil en Wallonie : 5 pers. pendant 7 jours
- frais de mission : 2 pers. pendant 7 jours
- frais de fonctionnement

2022 :

- frais d'accueil en Wallonie : 5 pers. pendant 7 jours
- frais de mission : 2 pers. pendant 7 jours
- frais de fonctionnement

2023 :

- frais d'accueil en Wallonie : 5 pers. pendant 7 jours
- frais de mission : 2 pers. pendant 7 jours
- frais de fonctionnement

Programme spécifique Eau et Environnement

1.2.1 Filière d'agro-tourisme durable et équitable au bénéfice des territoires tunisiens et de leur population

| | |
|---|---|
| <p><u>Coordonnateur WB:</u></p> <p>Wallonie-Bruxelles international</p> <p><u>Opérateur WB:</u></p> <p>Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW)</p> <p><u>Partenaires associés :</u></p> <p>Accueil Champêtre en Wallonie (ACW)</p> <p>Institut Eco-Conseil (IEC)</p> | <p><u>Coordonnateur tunisien :</u></p> <p>Ministère de l'Agriculture, des ressources Hydrauliques et de la Pêche</p> <p><u>Opérateur tunisien :</u></p> <p>Direction générale de l'agriculture biologique (DGAB)</p> <p><u>Partenaires associés :</u></p> <p>La fédération interprofessionnelle de Tourisme Tunisien</p> <p>Office National du Tourisme Tunisien</p> <p>Syndicat des agriculteurs de Tunisie (Synagri)</p> |
|---|---|

Contexte :

Soutenir le développement d'une filière d'agritourisme bio, durable et équitable sur l'ensemble du territoire tunisien.

Projet qui se base sur un modèle qui a fait ses preuves en Wallonie pour soutenir la diversification agricole de manière qualitative, renforcer l'attractivité locale à travers une offre diversifiée et répondre aux besoins d'un tourisme plus respectueux de l'environnement.

Développement rural qui s'articulera autour de la création d'une nouvelle structure de gouvernance privée-publice qui aura pour objectif de fédérer 700 acteurs du secteurs de l'agritourisme et de l'écotourisme à l'horizon 2023.

Cette coupole soutiendra le développement commercial de l'activité et renforcera les capacités du secteur via la formation de formateurs d'éco-conseillers ruraux et coaching de porteurs de projets.

La coupole initiera des projets pilotes susceptibles d'être des moteurs d'inspiration sur les 5 bio-territoires tunisiens.

Objectif général pour le programme spécifique : Valoriser la connaissance et le savoir-faire (scientifique, technique, de gouvernance et de participation) en vue de répondre aux défis de l'EDD. Appuyer la gouvernance et la valorisation des ressources naturelles et du secteur de l'eau.

Résultat stratégique n°1.2 : Renforcer les connaissances sur les changements climatiques et

leurs effets sur l'environnement et assurer une meilleure promotion du développement durable reposant sur une politique environnementale décentralisée ainsi que sur un renforcement de capacités chez les acteurs agissant dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : création d'une coupole public-privé

→ création d'une coupole (fédération/regroupement interprofessionnel) dans le domaine de l'agritourisme bio, équitable, durable

→ fédérer quelque 700 acteurs du secteur de l'agritourisme bio et du secteur de l'écotourisme

R2 : renforcement de capacité (création de formations pour des formateurs en éco-conseil rural et de modules de formation pour les futurs éco-conseillers ruraux)

→ formation d'éco-conseillers ruraux

→ formation des formateurs des éco-conseillers ruraux

→ le coaching des porteurs de projet en agro-touristique bio, durable et équitable

R3 : développer des projets pilotes sur l'ensemble du territoire

→ développer 10 à 25 projets pilotes en agritourisme bio représentatifs des 5 bio-territoires choisis dans le cadre de la stratégie nationale de développement de l'agriculture biologique en Tunisie. Il s'agit de projets de démonstration du potentiel de développement de l'agritourisme en Tunisie qui pourra servir de référence aux pays voisins.

→ mettre en œuvre une plate-forme de réservation et de promotion en Tunisie

→ Développer des packages touristiques innovants dans les zones rurales : l'activité agricole bio se développe mais ne propose pas encore d'activités dans une démarche touristique d'accueil des visiteurs à la ferme

→ mettre en œuvre des cahiers de charges assurant une authenticité des activités d'accueil (labellisation pour renforcer le cachet culturel, patrimonial et naturel de la zone rurale et renforcer l'attractivité touristique des fermes d'accueil)

Moyens 2019-2023 :

Frais d'accueil et de missions

Frais d'investissements et de fonctionnement

Le Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche apportera un appui financier supplémentaire à ce projet.

Programme spécifique Eau et Environnement
1.2.2 Programme de formation d'éco-conseillers

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Institut Eco-Conseil (IEC)

Coordonnateur tunisien :

Ministère des Affaires locales et de l'environnement

Opérateur tunisien :

Centre international des technologies et de l'environnement de Tunis (CITET)

Contexte :

Conception et mise en œuvre d'un cursus national de formation des éco-conseillers destiné, dans une première phase, aux cadres communaux et à la société civile. En deuxième phase le projet sera destiné aux cadres techniques des OST du ministère de l'environnement et collectivités locales. L'éco-conseiller est un professionnel susceptible de soutenir de manière durable l'instauration d'une véritable gouvernance environnementale de qualité. Il formé spécifiquement à la communication environnementale, à la gestion de projet et à l'accompagnement du changement. C'est dans cette optique que la formation d'éco-conseillers a été envisagée comme point de départ au processus de changement, notamment par la mise en place d'une gouvernance inclusive, afin d'assurer la transition socio-écologique.

Cette formation permettra d'apporter l'ancrage institutionnel de ce nouveau métier de l'environnement en Tunisie, qui pourra toucher aussi bien la société civile que le secteur privé. Ce cursus permettra la création d'un master professionnalisant pour le métier d'éco-conseiller et présentera ainsi une nouvelle porte d'emploi pour les jeunes diplômés chômeurs toute spécialités confondues.

Objectif général pour le programme spécifique : Valoriser la connaissance et le savoir-faire (scientifique, technique, de gouvernance et de participation) en vue de répondre aux défis de l'EDD. Appuyer la gouvernance et la valorisation des ressources naturelles et du secteur de l'eau.

Résultat stratégique n°1.2 : renforcer les connaissances sur les changements climatiques et leurs effets sur l'environnement et assurer une meilleure promotion du développement durable reposant sur une politique environnementale décentralisée ainsi que sur un renforcement de capacités chez les acteurs agissant dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : Adaptation du programme de formation d'éco-conseillers au contexte Tunisien et sa mise en œuvre : travail conjoint entre l'IEC et le comité technique (formateurs relais)

R2 : développement d'une plateforme de formation à distance (MOOC) entre l'IEC et ses partenaires tunisiens (CITET et CFAD)

R3 : La formation de trois promotions pilotes d'éco-conseillers pour les communes chefs-lieux des gouvernorats, les agences techniques du ministère de l'environnement, les ONGs environnementales et féminines (?)

Moyens 2019-2023 :

Frais d'accueil et de missions

Frais d'investissements et de fonctionnement

Bourses de Stages Professionnels

Le Ministère des Affaires locales et de l'environnement apportera un appui financier supplémentaire.

Programme spécifique Eau et Environnement

1.2.3. Environnement sans tabac

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Service de psychiatrie & Laboratoire de psychologie médicale et d'addictologie du CHU Brugmann / Bruxelles

Coordonnateur tunisien :

Ministère de la Santé Publique

Opérateurs tunisiens :

CHU Fattouma Bourguiba de Monastir & Faculté de Médecine de Monastir

Laboratoire de recherche LR05ES10

Contexte :

Ce projet vise à lutter contre le tabagisme en raison de ses méfaits sur la santé et l'environnement.

Il s'inscrit dans cinq axes :

- Ecologique : Environnement sans tabac : à travers l'information, la diffusion et la sensibilisation aux nouvelles techniques de sevrage tabagique
- Santé publique : Permettre un sevrage tabagique et son maintien
- Recherche : évaluation de l'intérêt et l'apport de la tDCS et de la thérapie virtuelle dans le sevrage tabagique par rapport aux autres méthodes médicamenteuses et psychologiques. Encadrement de travaux de recherche et de thèse de doctorat en médecine sur ce thème
- Formation et Enseignement : Des soignants des consultations de sevrage tabagique et des résidents en psychiatrie et en santé communautaire aux techniques de tDCS et de thérapie par exposition à la réalité virtuelle
- Transfert de technologies et Innovation : à travers la formation de nouvelles techniques : Stimulation transcrânienne en courant continu (tDCS) et Thérapie par exposition à la réalité virtuelle (TRV)

Objectifs généraux pour le programme spécifique :

- Evaluer les effets des séances de tDCS sur la consommation tabagique.
- Déterminer l'efficacité des TRV sur la consommation de tabac chez les sujets dépendants à la nicotine et le maintien de l'abstinence.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

Sur les plans :

- écologiques : promotion d'un environnement sain sans tabac
- de santé publique : réduire la consommation du tabac, obtention et maintien du sevrage tabagique

- de formation et d'enseignement : destiné aux soignants
- de recherche : à travers des études comparatives des différentes technique de sevrage et l'encadrement de travaux et de thèses
- de transfert de connaissances et de technologies : acquisition de nouvelles techniques innovantes et prometteuses

Moyens 2019-2023 :

2 missions Belges en Tunisie de 7 jours chacune

2 missions Tunisiennes en Belgique de 7 jours chacune

+ 1 mensualité en bourse de stages

Le Ministère de la santé publique apportera un appui financier supplémentaire.

DROITS & RENFORCEMENT DE LA SOCIETE DE DEMAIN

Programme spécifique Droits & Renforcement de la société de demain

2.1.1 Programme « Femmes Leaders de demain »

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Actions in Mediterranean (AIM)

Partenaires associés :

Center of Arab Women for Training and Research (CAWTAR)

Association Culturelle de Création et Réflexion Optimiste (ACCRO)

Coordonnateur tunisien :

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

Opérateur tunisien :

Free Sight Association (FSA)

Contexte :

Le projet s'inscrit dans la continuité de la phase 1 du programme « Femmes Leaders de demain » (FLD), lancé en juillet 2017. Il vise donc à poursuivre le travail de renforcement des capacités de toutes les participantes de la phase 1 et promouvoir la participation politique et/ou l'engagement militant des femmes.

La phase 2 du programme FLD consistera donc à soutenir les participantes élues et à assurer au mieux leurs fonctions et responsabilités mais aussi à poursuivre un travail avec les participantes non-élues en vue de l'établissement d'une communauté féminine trans-politique solidaire fondée sur les principes démocratiques. De manière générale, le projet entend bien soutenir le processus de consolidation démocratique de la Tunisie.

Objectif général pour le programme spécifique :

Appuyer la promotion des droits humains et singulièrement la protection de l'enfance, l'autonomisation des femmes et la lutte contre le radicalisme violent.

Relancer et approfondir la coopération en matière de Libertés, Droits humains et en matière de renforcement des OSC afin d'accroître leur participation au dialogue politique et à l'élaboration des politiques nationales

Résultat stratégique n°2.1 :

Promouvoir les droits des femmes dans les domaines de la politique, de l'autonomisation sociale et économique ainsi que dans les médias et favoriser les opportunités de coopération en matière de lutte contre les violences et les discriminations.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : Assurer le soutien des participantes FLD élues suite aux élections du 6 mai 2018 à assurer au mieux leurs fonctions et responsabilités.

R2 : Sensibiliser les participantes élues à la promotion de l'approche genre de manière transversale dans leurs pratiques politiques

R3 : Poursuivre le travail avec les participantes non-élues en vue de l'établissement d'une communauté féminine trans-politique solidaire fondée sur les principes démocratiques. Permet de préparer l'évolution du politique au sens large et en particulier les futures échéances électorales régionale, présidentielle et législative que la Tunisie est appelé à connaître au cours de cette période 2019-2023.

R4 : Mise en place d'un espace échange pour favoriser la création de liens entre les élues et les non-élues afin de soutenir la mise en place de synergies entre les sphères du monde politique et la société civile et ainsi renforcer l'engagement politique et/ou citoyen.

R5 : Soutenir le processus de consolidation démocratique de la Tunisie avec la participation politique des femmes aux prochaines élections.

Moyens pour la période 2019-2023

- frais de missions
- frais de fonctionnement pour les sessions de formation

Programme spécifique Droits & Construction de la société de demain

2.1.2. Centres d'hébergement pour femmes du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Association solidarité femmes et refuge pour femmes victimes de violences

Coordonnateur tunisien :

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

Opérateur tunisien :

Association des femmes tunisiennes pour la recherche sur le développement (AFTURD)

Contexte :

Depuis 2013 avec la création d'un premier centre à Tunis, l'AFTURD coordonne la mise en place de plusieurs centre d'hébergements pour les femmes victimes de violences de genre sur le territoire tunisien. En Belgique, l'ASBL Solidarité femmes gère une maison d'accueil spécialisé en violences conjugales et intrafamiliales (VCI) depuis 40 ans et a élaboré des outils d'accompagnement spécifiques pour les femmes et enfants victimes de violence de genre de VCI.

Le partenariat va permettre l'échange d'outils de la Belgique vers la Tunisie par la formation des intervenants tunisiens et des échanges de stagiaires entre la Tunisie et la Belgique.

Objectif général pour le programme spécifique :

Appuyer la promotion des droits humains et singulièrement la protection de l'enfance, l'autonomisation des femmes et la lutte contre le radicalisme violent.

Relancer et approfondir la coopération en matière de Libertés, Droits humains et en matière de renforcement des OSC afin d'accroître leur participation au dialogue politique et à l'élaboration des politiques nationales

Résultat stratégique n°2.1 :

Promouvoir les droits des femmes dans les domaines de la politique, de l'autonomisation sociale et économique ainsi que dans les médias et favoriser les opportunités de coopération en matière de lutte contre les violences et les discriminations.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : Les intervenants des maisons d'accueil en Tunisie posséderont les outils d'intervention adaptés à la problématique des VCI qui répondent aux réalités tunisiennes et ce grâce à un transfert de savoir/ savoir-être/savoir-faire de la Belgique vers la Tunisie.

R2 : Elaboration d'un guide de bonnes pratiques pour la gestion et le développement d'un centre spécialisé dans l'hébergement des femmes et enfants victimes de violences

conjugales et intrafamiliales

Moyens

En 2019 :

Frais de missions en Tunisie : 2 missions

Frais d'accueil en RW : 2 pers pendant 14 jours

En 2020 :

Frais de missions en Tunisie : 2 missions

Frais d'accueil en RW : 2 pers pendant 14 jours

En 2021 :

Frais de missions en Tunisie : 2 missions

Frais d'accueil en RW : 2 pers pendant 14 jours

En 2022 :

Frais de missions en Tunisie : 2 missions

Frais d'accueil en RW : 2 pers pendant 14 jours

En 2023 :

Frais d'accueil en RW : 2 pers pendant 14 jours

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance apportera un appui financier supplémentaire.

Programme spécifique Société et droits « Construction de la société de demain »

**2.1.3. Office National de la Famille et de la Population / Ministère de la Santé
Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales**

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Association solidarité femmes et refuge pour femmes victimes de violences

Coordonnateur tunisien :

Ministère de la Santé

Opérateur tunisien :

Office National de la Famille et de la Population

Contexte :

Suite à un précédent cycle de coopération (2016-2018) pendant lequel Madame Josiane Coruzzi avait assuré un cycle de formation en violence conjugales et intrafamiliales, le présent projet a pour but de consolider et d'approfondir cette précédente coopération.

Objectif général pour le programme spécifique :

Appuyer la promotion des droits humains et singulièrement la protection de l'enfance, l'autonomisation des femmes et la lutte contre le radicalisme violent.

Relancer et approfondir la coopération en matière de Libertés, Droits humains et en matière de renforcement des OSC afin d'accroître leur participation au dialogue politique et à l'élaboration des politiques nationales

Résultat stratégique n°2.1 :

Promouvoir les droits des femmes dans les domaines de la politique, de l'autonomisation sociale et économique ainsi que dans les médias et favoriser les opportunités de coopération en matière de lutte contre les violences et les discriminations.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : Les personnes formées seront idéalement en mesure d'assurer des formations théoriques et pratiques et donc de dupliquer l'expérience acquise par le CAP dans d'autres régions de Tunisie.

R2 : Délivrer au CAP (premier centre public spécialisé d'assistance psychologique aux femmes et enfants victimes de violence en Tunisie) un label de centre spécialisé en violences conjugales et intrafamiliales selon les normes internationales

R3 : Echange d'expérience à l'échelle du Maghreb dans le domaine des violences conjugales et intrafamiliales par un colloque maghrébin

Moyens

En 2019 :

Frais de missions en Tunisie : 3 missions
Frais d'accueil en RW : 4 pers pendant 14 jours

En 2020 :

Frais de missions en Tunisie : 3 missions
Frais d'accueil en RW : 4 pers pendant 14 jours

En 2021 :

Frais de missions en Tunisie : 3 missions
Frais d'accueil en RW : 4 pers pendant 14 jours

En 2022 :

Frais de missions en Tunisie : 3 missions
Frais d'accueil en RW : 4 pers pendant 14 jours

En 2023 :

Frais de missions en Tunisie : 8 missions
Frais d'accueil en RW : 4 pers pendant 14 jours

Le Ministère de la Santé apportera un appui financier supplémentaire de même que l'Office national de la famille et de la population.

Programme spécifique Droits & Construction de la société de demain
2.1.4 Soins et Promotion de la Santé des Femmes

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Commission Communautaire française –
Service de la Santé

Coordonnateur tunisien :

Ministère de la Santé

Opérateur tunisien :

Office National de la Famille et de la
Population.

Contexte :

L'objectif principal de ce projet est d'améliorer les pratiques professionnelles des opérateurs tunisiens qui prennent en charge des problématiques de santé féminine et mènent des projets de santé communautaire, de promotion de la santé, et de réseaux en santé. Plus précisément, le but est d'agir en profondeur sur les déterminants de la santé des femmes et d'améliorer la prise en charge et l'organisation des soins du public-cible.

Les acteurs de terrain tunisiens partageront leur expérience avec des opérateurs bruxellois accueillant un public féminin issu de la diversité.

Objectif général pour le programme spécifique :

Appuyer la promotion des droits humains et singulièrement la protection de l'enfance, l'autonomisation des femmes et la lutte contre le radicalisme violent.

Relancer et approfondir la coopération en matière de Libertés, Droits humains et en matière de renforcement des OSC afin d'accroître leur participation au dialogue politique et à l'élaboration des politiques nationales

Résultat stratégique n°2.1 :

Promouvoir les droits des femmes dans les domaines de la politique, de l'autonomisation sociale et économique ainsi que dans les médias et favoriser les opportunités de coopération en matière de lutte contre les violences et les discriminations.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : Echanges de pratiques professionnelles : d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les professionnels tunisiens et bruxellois.

R2 : Création d'outils pratiques en matière de promotion de la santé

R3 : Mise en place et animation de réseaux pour améliorer la coordination, la complémentarité, la pluridisciplinarité, la continuité et la qualité des prestations et activités en faveur du bénéficiaire et/ou de la population du territoire desservi

Moyens 2019-2023 :

Frais de mission pris en charge sur base des règles de réciprocité définies dans l'annexe 5.

Le Ministère de la Santé apportera un appui financier supplémentaire de même que l'Office national de la famille et de la population.

Programme spécifique Droits & « Construction de la société de demain »
2.2.1 ADEVIO - Approche droit de l'enfant dans la prise en charge de l'extrémisme violent

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Défense des Enfants International

Partenaires associés :

Délégué Général aux Droits de l'Enfant

Le Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalisme Violents (CAPREV)

Le Centre de Ressources et d'Appui pour la prévention des extrémistes et radicalisme violents (CREA)

Réseau Francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (FRANCOPREV)

Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)

Coordonnateur tunisien :

Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors

Opérateur tunisien :

Association Tunisienne des Droits de l'Enfant

Contexte :

La prise en charge des jeunes impliqués dans des faits de radicalisation violente (FREV) est trop souvent abordée de manière punitive et sécuritaire. En effet, les professionnels ne sont pas suffisamment informés, soutenus et encouragés sur la problématique de la radicalisation et ils manquent d'une perspective « droit de l'enfant » indispensable lorsque l'on travaille avec des mineurs, peu importe les faits qui leur sont reprochés.

Ce projet vise alors essentiellement à améliorer le respect des droits des jeunes en conflit avec la loi pour FREV à tous les stades de la prise en charge en vue de favoriser leur réinsertion dans la société. Pour ce faire, les capacités des acteurs de terrain en contact avec ces jeunes devront être renforcés, mieux outillés et de manière plus générale, les comportements de la population et des décideurs vis-à-vis de ces jeunes devront changer.

Objectif général pour le programme spécifique :

Appuyer la promotion des droits humains et singulièrement la protection de l'enfance,

l'autonomisation des femmes et la lutte contre le radicalisme violent.

Relancer et approfondir la coopération en matière de Libertés, Droits humains et en matière de renforcement des OSC afin d'accroître leur participation au dialogue politique et à l'élaboration des politiques nationales

Résultat stratégique n°2.2 :

Soutenir une politique de la jeunesse avec une attention particulière pour la médiation et le plaidoyer autour des droits de l'enfant

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : Publication d'un rapport sur la question du radicalisme violent en Tunisie et en Belgique, en passant par une analyse de contexte national de ces pays sur la question du radicalisme violent via des entretiens avec les acteurs clés du secteur ainsi qu'une recherche documentaire.

R2 : Construction d'une prise en charge intégrée de l'extrémisme violent adaptée aux droits de l'enfant. Elaboration d'outils pour soutenir les professionnels en contact avec les jeunes en conflit avec la loi pour FREV dans leur travail de prise en charge et de réinsertion.

R3 : Renforcement des capacités des professionnels via une série d'ateliers dans le domaine des droits de l'enfant, de la prise en charge et de la réinsertion qui auront lieu en Tunisie et en Belgique.

R4 : Changer les comportements et les perceptions des décideurs politiques et des autorités vis-à-vis des jeunes via notamment une couverture médiatique à toutes les étapes du projet pour donner une autre image des jeunes radicalisés auprès des professionnels et des décideurs politiques mais aussi du grand public

Moyens :

En 2019 :

Frais de missions en Tunisie : 3 missions

Frais de fonctionnement et d'investissement

En 2020 :

Frais de missions en Tunisie : 3 missions

Frais d'accueil en RW : 3 pers pendant 3 jours

Frais de fonctionnement et d'investissement

En 2021 :

Frais de missions en Tunisie : 5 missions

Frais d'accueil en RW : 10 pers. pendant 3 jours

Frais de fonctionnement et d'investissement

En 2022 :

Frais de missions en Tunisie : 10 missions

Frais d'accueil en RW : 10 pers. pendant 3 jours

Frais de fonctionnement et d'investissement

En 2023 :

Frais de missions en Tunisie : 3 missions

Frais d'accueil en RW : 3 pers pendant 3 jours

Frais de fonctionnement et d'investissement

Programme spécifique Droits & Renforcement de la société de demain
2.2.2. Lutte contre la violence à l'égard des enfants. (violence domestique, enfant en conflit avec la loi, traite des enfants...)

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Directeur DEI-Belgique-Défense des Enfants
– Belgique | Defence for Children - Belgium

Coordonnateur tunisien :

Ministère de la femme, de la famille de l'enfance et des Seniors.

Opérateur tunisien :

Direction générale de l'enfance

Contexte :

La violence est un phénomène qui ne cesse d'augmenter et de se propager dans notre société. Malgré les efforts déployés, les enquêtes montrent des résultats alarmants.

Un besoin de multiplier les efforts et de coordonner les actions est nécessaire.

Le ministère de la femme, de la Famille, et de l'Enfance, et des Seniors, a déjà entamé des actions en collaboration avec l'UNICEF et autres partenaires :

- la mise en place d'un« Collectif National pour la Lutte contre la Violence à l'égard des Enfants »,
- l'élaboration et la mise en place d'une stratégie de communication de lutte contre la violence à l'égard des enfants au sein de la famille

Dans une perspective d'ajouter et concentrer les efforts pour aborder la question, nous sollicitons dans ce projet le soutien et l'expertise de la Fédération de Wallonie dans Stratégie de communication pour la lutte contre la violence à l'égard des enfants.

Objectif général pour le programme spécifique :

Appuyer la promotion des droits des enfants et singulièrement la protection de l'enfance, et la lutte contre le châtime corporel.

Résultat stratégique n°2.1 :

Promouvoir les droits de l'enfant par une stratégie de communication ciblée et orientée

Résultats attendus au terme du programme de travail :

La stratégie de communication de lutte contre la violence à l'égard des enfants utilise une approche C4D

Les parents ont les capacités d'éduquer leurs enfants sans violence et changent leur

comportement pour aborder les conflits et les problèmes au sein de leurs familles et avec leurs enfants

Les Conseillers de l'enfance auprès des tribunaux ont les compétences nécessaires pour remplir leur rôle d'éclairer le juge sur les situations des enfants en conflit avec la loi et de préserver leur intérêt supérieur.

Les membres des plateformes ont les capacités et les compétences et identifient les meilleures pratiques pour travailler en réseau afin de prévenir et aborder les violences au sein de la famille.

Des données et des statistiques fiables concernant le phénomène de violence à l'égard des enfants sont disponibles.

R1 : La réalisation d'une étude approfondie visant à déterminer les causes, la nature et l'ampleur des différentes formes de violences, selon les recommandations de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.

R2 : Le renforcement des capacités des membres des 5 plates formes dans les 5 régions cibles de la stratégie de communication de lutte contre la violence à l'égard des enfants au sein de la famille (des professionnels de l'enfance, de la société civile, des parents et de la famille en matière de lutte contre la violence à l'égard des enfants).

R3 : L'organisation d'une conférence internationale sur les effets néfastes de la violence domestique et les alternatives.

R4 : L'organisation d'une conférence internationale sur la lutte contre la traite des enfants.

R5 : Des visites d'études pour des conseillers de l'enfance auprès des tribunaux.

R6 : Le renforcement des capacités des acteurs de la société civile en matière des droits de l'enfant. (Formation sur les conventions et pactes ...)

R7 : L'organisation de colonies de vacances pour les enfants elites sans soutien familial à l'occasion de la journée du savoir.

Moyens

En 2019 :

Frais de missions en Tunisie : 1 mission

Frais d'accueil en RW : 2 personnes pendant 7 jours

En 2020 :

Frais de missions en Tunisie : 1 missions

Frais d'accueil en RW : 4 pers pendant 5 jours

En 2021 :

Frais de missions en Tunisie : 2 missions

Frais d'accueil en RW : 2 pers pendant 14 jours

En 2022 :

Frais de missions en Tunisie : 2 missions

Frais d'accueil en RW : 2 pers pendant 5 jours

En 2023 :

Frais d'accueil en RW : 2 pers pendant 5 jours

Le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors apportera un soutien financier supplémentaire.

Programme spécifique Droits & Renforcement de la société de demain

2.2.3. Appui de la mise en œuvre d'une Politique de Jeunesse en Tunisie et d'Echange de jeunes (introduit par Ministère de la jeunesse et des sports)

| | |
|---|---|
| Coordonnateur WBI | Coordonnateur tunisien |
| Wallonie Bruxelles International | Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports |
| Opérateur WB : | Opérateur tunisien : |
| Bureau International de la jeunesse (BIJ) | Observatoire National de Jeunesse (ONJ) |

Contexte :

Depuis la révolution en 2011, révolution menée en grande partie par la jeunesse tunisienne, la Tunisie a adopté en 2014 une nouvelle Constitution consacrant les principes et les valeurs démocratiques et mettant en place un cadre normatif propice à l'inclusion de la jeunesse. Reconnue par l'article 8 comme une force agissante au service de la construction de la nation. Le plan Quinquennal de Développement 2016-2020 fixe, dans ses cinq axes d'intervention, les objectifs en matière d'inclusion politique, économique et social notamment des jeunes. Cependant, en Tunisie il n'existe pas une politique publique intégrée qui concerne la jeunesse. Comme toute politique d'ordre transversal. La politique de la jeunesse touche à plusieurs organisations et institutions publiques et nécessite la définition claire d'un centre de responsabilité qui soit en charge de mener la politique et d'opérer la coordination entre les différents acteurs concernés. Il existe plusieurs politiques ayants pour objectifs d'améliorer la situation de la jeunesse mais celle-ci restent parfois éparpillées.

Dans ce cadre, le Ministère des affaires de la jeunesse et des sports a initié , en 2016 , une consultation nationale pour l'élaboration d'une vision stratégique pour la jeunesse qui s'articule autour des quatre axes stratégiques suivants :

- ✓ Jeune citoyen, activement impliqué dans la vie publique au niveau national et local.
- ✓ Jeune mobile, enraciné dans son identité et ouvert sur le monde.
- ✓ Jeune entrepreneur, capable de saisir les opportunités pour s'insérer dans la vie active.
- ✓ Jeune créatif, tourné vers l'inventivité et l'innovation.

Objectif général pour le programme spécifique :

Appui de la mise en œuvre d'une Politique de Jeunesse et la création d'un programme d'échange bilatéral entre les jeunes des deux pays.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

- ✓ Définir la méthodologie de la mise en place de la politique de la jeunesse.
- ✓ Récolte de données scientifiques.
- ✓ Elaboration de la politique national.
- ✓ Elaboration d'un plan d'action de la politique et des projets d'exécutions.
- ✓ Mettre en œuvre d'un mécanisme de suivi et évaluation.
- ✓ Traduire la politique national et le plan d'action national en plan d'action régional et local.
- ✓ Le rôle des conseils locaux dans la mise en œuvre des plans d'actions locales.

Activités

- ✓ Organiser un Forum de Discussion : les relations entre conseils locaux, élus et jeunes.
- ✓ Organiser une journée thématique sous forme des ateliers : « Politiques de jeunesse et territoires : innover et coopérer »
- ✓ Appui pour Construire un cadre institutionnel favorable comme les Conseils locaux.
- ✓ Organiser un Programme d'échange de jeunes de la société civile et des cadres de l'Observatoire National de la Jeunesse dans un cadre d'échange générale entre la Tunisie et Wallonie Bruxelles.

Moyens 2019-2023 : les deux opérateurs identifieront, sur leurs fonds propres, les budgets nécessaires à la réalisation des objectifs.

Programme spécifique Droits & Renforcement de la société de demain
2.3.1 Droits humains et criminalisation de l'usage de drogues : échange d'expériences

| | |
|---|--|
| <p><u>Coordonnateur WB:</u></p> <p>Wallonie-Bruxelles international</p> <p><u>Opérateur WB:</u></p> <p>Fédération Bruxelloise Francophone des Institutions pour Toxicomanes (FEDITO BXL)</p> <p><u>Partenaires associés</u></p> <p>La Ligue des Droits Humains (LDH)</p> <p>Liaison Anti-prohibitionniste « La Liaison »</p> | <p><u>Coordonnateur tunisien :</u></p> <p>Ministère de la Santé Publique.</p> <p><u>Opérateur tunisien :</u></p> <p>Institut Supérieur des Sciences Humaines de l'Université de Tunis el Manar (ISSHT)</p> <p><u>Partenaire associés :</u></p> <p>Institut Supérieur de la Magistrature</p> <p>Centre Mahmoud YACOUB d'Assistance Médicale urgente (CAMU)</p> |
|---|--|

Contexte :

La criminalisation des usagers de drogues aggrave l'exclusion sociale et les problématiques de santé, et contrarie de nombreux droits humains. Ce programme encourage une collaboration entre les protagonistes de nos deux pays pour permettre de réfléchir à la mise en place de politiques davantage respectueuses des droits fondamentaux des usagers de drogues mais aussi étoffer les réseaux socio-sanitaires afin de répondre aux besoins existants sur le terrain en termes d'aide et d'accompagnement des usagers de drogues.

Objectif général pour le programme spécifique : Apporter un appui en terme de Droits humains, de protection de l'enfance, de promotion des Droits des femmes et de lutte contre le radicalisme violent.

Résultat spécifique n°2.3 : Relancer et approfondir la coopération en matière de Libertés, Droits humains et en matière de renforcement des OSC afin d'accroître leur participation au dialogue politique et à l'élaboration des politiques nationales.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : Dialoguer autour des droits humains des usagers de drogues entre acteurs belges et tunisiens afin que chaque acteur bénéficie de l'éclairage et de l'expérience de ses partenaires. Ces échanges s'inscriront dans les cadres nationaux tout en prenant en considération le contexte international.

R2 : Réformer les politiques en matière de drogues aussi bien en Belgique qu'en Tunisie, et les édifier sur base des droits humains et de la santé publique.

- En Tunisie : la mise en œuvre d'un projet de réforme de la loi relative aux stupéfiants et la volonté politique de favoriser l'accès aux soins des sujets dépendants des substances

psychoactives, ont amené les acteurs de la santé à se préparer pour la mise en place d'un réseau de prise en charge des sujets soumis aux addictions

- En Belgique : beaucoup d'acteurs plaident pour une révision de la loi sur les drogues qui date de 1921 et qui ne répond pas aux défis de la société du 21^{ème} siècle.

R3 : Etoffer l'offre de soins et de services pour les usagers de drogues en Belgique et en Tunisie

Moyens 2019-2021 :

Frais de mission pris en charge sur base des règles de réciprocité définies dans l'annexe 5.

Programme spécifique Droits & Construction de la société de demain
2.4.1 Appui à l'organisation et à la régulation de la communication audiovisuelle

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Conseil du supérieur de l'audiovisuel (CSA) autorité indépendante de régulation de la FWB

Coordonnateur tunisien :

Haute Autorité de l'Information et de la Communication Audiovisuelle (HAICA), autorité de régulation de l'audiovisuel en Tunisie.

Opérateur tunisien :

Haute Autorité de l'Information et de la Communication Audiovisuelle (HAICA), autorité de régulation de l'audiovisuel en Tunisie.

Contexte :

Le jumelage CSA-HAICA

Depuis le mois de février 2018, les deux partenaires ont fourni un effort de coopération particulièrement appréciable, en scellant un Contrat de jumelage, pérennisant leurs relations sur une période de 2 ans

Il s'agit d'un processus de renforcement de capacités structurelles des outils de régulation de la Haica dans 5 domaines spécifiques : la stratégie de régulation, les méthodes de monitoring de programmes, l'archivage des programmes, le service d'études et recherches et le plan de communication. Cette approche porte sur les capacités structurelles et les métiers de la régulation. Elle pourrait être très pertinemment complétée par une dynamique de projets concrets portant cette fois sur les contenus et les enjeux spécifiques de régulation, dont question ci-dessus.

C'est en cela que la présente fiche se comprend comme un complément à cette dynamique, et que dans le même temps, elle demande une période de maturation du jumelage lui-même et des coopérations entre les deux Instances, pour décliner les projets spécifiques.

Un premier projet dans ce contexte pourrait être constitué de la co-organisation d'un Séminaire sur le rôle des radios Associatives tunisiennes d'un côté, et belges de l'autre, dans la promotion de la liberté d'expression locale, à l'occasion de la Journée mondiale de la radio, en février 2019

Pour les raisons précitées les deux partenaires ne sont pas en mesure de déposer d'autres projets plus détaillés à ce stade. Ils pourront cependant y procéder parallèlement à cette activité, durant l'exercice 2019

Objectif général :

L'objectif général du projet est donc de **contribuer à garantir la liberté d'expression et d'information, ainsi qu'une information pluraliste et intégrée** en Tunisie par le renforcement institutionnel de l'instance constitutionnelle en charge de la régulation et du développement du secteur de la communication audiovisuelle, la Haute autorité indépendante de la

communication audiovisuelle (HAICA) et par le développement de projets initiés conjointement par la HAICA et le CSA

L'Instance de la Communication Audiovisuelle est une des cinq instances constitutionnelles indépendantes créés par la Constitution tunisienne, telle qu'adoptée par l'Assemblée des Représentants du Peuple en 2014

Il s'agit de contribuer à ce que cette Instance soit à la hauteur des attentes très élevées qu'elle suscite de la part du législateur (et de manière plus générale de la société civile) en matière de renforcement de la démocratie, et dans ce contexte, de soutenir les objectifs spécifiques qui suivent

Relancer et approfondir la coopération en matière de Droits humains et en matière de renforcement des OSC afin d'accroître leur participation au dialogue politique et à l'élaboration des politiques nationales

Appuyer la promotion des droits humains et singulièrement la protection de l'enfance, l'autonomisation des femmes et la lutte contre le radicalisme violent.

Résultats stratégiques 2.4 :

A évaluer au terme de la période de jumelage, soit fin 2020.

Moyens

Soutien au déploiement du jumelage HAICA-CSA

Frais de missions et d'accueils

Programme spécifique Droits & Renforcement de la société de demain

2.5.1 Etude des religions et de la laïcité.

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Centre Interdisciplinaire d'Etude des Religions et de la Laïcité (CIERL) / ULB

Coordonnateur tunisien :

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Opérateur tunisien :

Faculté des lettres, des Arts et des Humanités de l'Université de La Manouba

Contexte :

Formation de spécialistes dans l'étude comparée des religions et des faits religieux contemporains.

Il s'agit de consolider les liens d'échange et de partenariat qui existent actuellement entre d'un côté l'Université libre de Bruxelles, représentée par le Centre Interdisciplinaire d'Etude des Religions et de la Laïcité (CIERL) en la personne du professeur Jean-Philippe Schreiber, et de l'autre l'Université de Manouba, représentée par la Faculté des lettres, des Arts et des Humanités, en la personne des professeurs Abderrazak Sayadi et Habib Kazdaghli. Ce partenariat vise à former des spécialistes dans le domaine des religions et de la laïcité afin d'assurer un niveau de compétence international au **Master en Civilisations et Religions comparées**, de la Manouba, par l'octroi de bourses d'études aux étudiants tunisiens, par l'organisation de colloques internationaux sur les thématiques de religions et de laïcité, et de séminaires de formation scientifique, et enfin par le financement de publications.

Ce projet vise le transfert de compétences entre les deux Universités, dans le domaine de l'étude comparée des religions et du fait religieux contemporain, l'échange d'expériences, l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour les deux parties, le renforcement des ressources pédagogiques, la formation des enseignants, la mise en réseau..., et ce par les moyens suivants :

- échanges mutuels d'enseignants
- co-tutelles de doctorat
- cours à distance
- programmes communs
- transfert d'expertise (stages)
- bourses d'études
- missions accordées aux professeurs tunisiens et belges
- séminaires de formation en Belgique et en Tunisie

Il vise le soutien aux échanges mutuels dans ce domaine entre l'Université de La Manouba et l'Université libre de Bruxelles, afin de renforcer les filières d'enseignement consacrées au fait religieux dans les deux établissements, par des transferts de compétences, des missions de formation et des échanges d'enseignants et d'étudiants.

Il vise aussi au renforcement mutuel dans les domaines où les partenaires ont une moindre expertise : l'étude de l'islam à l'ULB, celle de la laïcité et de la pensée laïque et du christianisme à La Manouba.

Une mise en ligne des contenus pédagogiques et un enseignement à distance, encouragés par les autorités des deux institutions, devraient également se mettre en place. Afin de pouvoir pérenniser la coopération entre les deux Universités dans le domaine des sciences des religions, les enseignements d'échange prodigués durant le présent projet seront captés en vidéo, de manière à être proposés par la suite en e-learning permanent.

Objectif général pour le programme spécifique : apporter un appui en terme de Droits humains, de protection de l'enfance, de promotion des Droits des femmes et de lutte contre le radicalisme violent.

Résultat spécifique n°2.5 : Consolider l'expertise croisée de spécialistes en étude comparée des religions et des faits religieux contemporains.

Moyens 2019-2021 :

Frais de missions et d'accueils

Frais de fonctionnement et d'investissement

Bourses de recherche, de stages professionnels et de spécialisation

POLITIQUES CULTURELLES & VALORISATION PATRIMOINE

Programme spécifique Politiques Culturelles et Valorisation du Patrimoine
3.1.1. Appui au processus de la décentralisation culturelle en Tunisie & au développement culturel local

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Administration générale de la Culture/Service général de l'Action territoriale/FWB

Coordonnateur tunisien :

Ministère des Affaires Culturelles

Opérateur tunisien :

Association Culture pour tous (ACT)
 Centre culturel international de Hammamet

Contexte :

Parmi les propositions rentrées dans le cadre du renouvellement du Programme de travail avec la République tunisienne, deux ont une dimension d'appui au processus de la décentralisation culturelle et ont été concertés avec le Service général de l'Action territoriale du Ministère de la Communauté française.

Ils émanent :

- de l'Agence Wapi pour un appui au processus de la décentralisation en Tunisie : développement culturel local dans la région de Ben Arous par la gouvernance collaborative et la promotion de l'expression artistique et culturelle ;
- du Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve pour un partenariat avec le centre culturel international de Hammamet.

Ces projets ont retenus l'attention des deux Parties pour leur composante d'appui à la décentralisation culturelle et au développement culturel local et leur volonté d'échanger autour de leurs pratiques professionnelles, d'inscription dans leurs structures respectives, d'expérimentation, de traitement de la problématique des partenariats et d'enrichissement mutuel.

Les deux Parties souhaitent soutenir ici la dynamique qui pourrait naître d'une mutualisation des moyens permettant le déploiement de ces propositions.

La mise en œuvre de ces échanges va nécessiter la mise en place d'un comité de pilotage avec un volet tunisien que le Ministère des Affaires culturelles prendrait en charge et un volet FWB que le Service général de l'Action territoriale prendrait en charge.

Il s'agit en fait de préciser les attentes et les engagements des parties, d'identifier les actions et partenariats, de travailler sur le processus d'évaluation, de reformuler les projets après une phase d'observation mutuelle. Au terme d'une phase d'observation et de programmation qui couvrira les années 2019 et 2020, les années 2021, 2022 et 2023 seront consacrées au déploiement de partenariats porteurs dans la continuation des expérimentations menées dans l'appui au Ministère tunisien des Affaires culturelles dans la mise en œuvre de sa politique, soutenu par WBI et par l'Administration générale de la

Culture de la FWB.

Objectif général pour le programme spécifique : inscrire le secteur culturel dans les objectifs de décentralisation, de démocratie culturelle et de valorisation du patrimoine en favorisant les écosystèmes socioculturels ainsi qu'un rôle actif et participatif des acteurs de la culture et des différents publics visés.

Résultat stratégique n°3.1 :

Promotion de la diversité culturelle tunisienne et l'accès à la culture, à l'échelon local, national et international via l'émergence ou le renforcement d'acteurs culturels tunisiens et à la mise en relation avec les réseaux de réaction et de diffusion culturels internationaux. Attention particulière accordée aux projets ayant une valeur ajoutée dans le domaine de la décentralisation et agissant en faveur des jeunes et des femmes.

Moyens

Frais de missions et d'accueils
Frais de fonctionnement

Programme spécifique Coopération Culturelle et Patrimoine

3.2.1 Passerelle des arts du feu Hainaut-Nabeul

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Les Services des Relations Extérieures de la Province du Hainaut (SRE)

Partenaires associés :

Cours des Métiers d'Arts du Hainaut (CMAH)

World Crafts Council Belgique Francophone (WCC-BF) – Conseil Mondial des Métiers d'Art

Coordonnateur tunisien :

Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

Opérateur tunisien :

Agence Tunisienne Formation Professionnelle

Partenaire associé :

Centre de Formation aux Métiers d'Arts de Nabeul (CFMAN)

Contexte :

Ce projet voit la mise en place de différents workshops liés aux arts du feu (céramique, verrerie, fonderie et ferronnerie) qui viseront à soutenir la création artistique mais aussi à sensibiliser les publics hainuyers et nabeuliens aux métiers des arts du feu en Tunisie en et Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

A travers des workshops technico-artistiques, les acteurs (artistes, formateurs, apprenants du feu) pourront créer des œuvres tout en renforçant leurs connaissances techniques. Ces œuvres pourront ensuite être exposées dans des musées, salons afin de sensibiliser le grand public aux arts du feu.

Objectif général pour le programme spécifique :

Inscrire le secteur culturel dans les objectifs de décentralisation, de démocratie culturelle et de valorisation du patrimoine en favorisant les écosystèmes socioculturels ainsi qu'un rôle actif et participatif des acteurs de la culture et des différents publics visés.

Résultat stratégique n°3.2 :

Soutenir la liberté d'expression et de création et encourager la professionnalisation des métiers de la culture.

Approfondir l'apprentissage de nouvelles techniques en arts de feu et promouvoir la création artistique via la valorisation du patrimoine des arts du feu en Hainaut et à Nabeul.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : les artistes, formateurs et apprenants hainuyers et tunisiens spécialisés en arts du feu sont amenés à créer des œuvres et à découvrir des techniques de l'autre pays via des workshops technico-artistiques

R2 : La société civile en FWB et en Tunisie est sensibilisée au métiers d'arts du feu.

Moyens 2019-2023

- frais d'accueil et de missions
- frais de fonctionnement et d'investissement

Programme spécifique Coopération Culturelle et Patrimoine
3.2.2. Création interculturelle : la Mer au Milieu

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

La Charge du Rhinocéros ASBL

Partenaires associés :

Théâtre de Liège

Théâtre de l'Ancre

Coordonnateur tunisien :

Ministère des Affaires Culturelles

Opérateur tunisien :

Théâtre national tunisien

Contexte :

« Et la Mer au Milieu » est un spectacle construit par l'ASBL la Charge du Rhinocéros depuis un an entre Bruxelles et Tunis, avec des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Tunisie. Le travail de création se poursuivra lors des années 2018-2019 pour ensuite être présenté aussi bien en Belgique (Liège, Charleroi, Bruxelles) qu'en Tunisie en 2020.

Ce spectacle s'inscrit alors dans une démarche interculturelle et creuse deux thématiques cruciales situées au cœur des enjeux sociétaux de notre époque : celle des printemps arabes et celle de l'émancipation des femmes dans le monde arabo musulman.

Objectif général pour le programme spécifique :

Inscrire le secteur culturel dans les objectifs de décentralisation, de démocratie culturelle et de valorisation du patrimoine en favorisant les écosystèmes socioculturels ainsi qu'un rôle actif et participatif des acteurs de la culture et des différents publics visés.

Résultat stratégique n°3.2 :

Soutenir la liberté d'expression et de création et encourager la professionnalisation des métiers de la culture.

Intégrer et approfondir les domaines de la formation professionnalisante, particulièrement au niveau des secteurs du théâtre et de la production cinématographique et audiovisuelle.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : Création d'une relation culturelle précieuse entre la FWB et la Tunisie, pas seulement en termes d'échanges mais aussi en terme de création commune (création interculturelle), qui verraient des artistes des deux pays faire œuvre commune autour de problématiques sans frontières.

Moyens 2019-2020 :

- frais d'accueil et de missions

Le Ministère des Affaires culturelles confirme la volonté du Théâtre national tunisien à poursuivre une coopération structurante dans le domaine de la création et de la formation des métiers du théâtre.

Programme spécifique Coopération Culturelle et Patrimoine
3.2.3. Appui transversal à l'industrie du Cinéma en Tunisie

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Partenaires associés :

Cinémathèque Royale de Belgique

Institut National Supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion (INSAS)

Coordonnateur tunisien :

Ministère des Affaires Culturelles

Opérateur tunisien :

Centre National du Cinéma et de l'Image

Partenaires associés :

Cinémathèque Tunisienne

Institut Supérieur des Arts Multimédias de la Manouba (ISAMM)

Ecole Supérieur de l'Audiovisuel et du Cinéma (ESAC)

Contexte :

Ce projet entre le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la FWB et du Centre National du Cinéma et de l'Image en Tunisie comprend plusieurs volets :

- le volet patrimonial où il s'agira de mettre à profit l'expertise belge matière de mise à niveau des archives cinématographiques nationales tunisiennes (transfert de savoirs et de savoir-faire)
- le volet relatif à la formation universitaire avec une collaboration entre l'INSAS belge (Institut National Supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion) et de L'ISAMM (Institut Supérieur des Arts Multimédias de la Manouba) et l'ESAC (Ecole Supérieur de l'Audiovisuel et du Cinéma) tunisiens.
- le volet culturel favorisant l'interconnaissance cinématographique entre les deux pays
- le volet relatif à la création de synergies entre producteurs des deux pays.

Objectif général pour le programme spécifique :

Inscrire le secteur culturel dans les objectifs de décentralisation, de démocratie culturelle et de valorisation du patrimoine en favorisant les écosystèmes socioculturels ainsi qu'un rôle actif et participatif des acteurs de la culture et des différents publics visés.

Résultat stratégique n°3.2 :

Soutenir la liberté d'expression et de création et encourager la professionnalisation des métiers de la culture.

Intégrer et approfondir les domaines de la formation professionnalisante, particulièrement au niveau des secteurs du théâtre et de la production cinématographique et audiovisuelle.

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : Renforcement et stabilisation d'une formation en cinéma et audiovisuel répondant aux standards de professions et capable de répondre aux besoins des productions cinématographiques et télévisuelles.

R2 : Les formations créées/restructurées auront un impact direct sur le marché du travail parce qu'elles répondent à un besoin économique du secteur : de jeunes professionnels compétitifs et au fait des nouveaux enjeux

R3 : La Cinémathèque Tunisienne pourra durablement consolider son assise.

Moyens 2019-2023 :

- bourses de recherche, de stage et de spécialisation
- frais de missions et d'accueils

Programme spécifique Coopération Culturelle et Patrimoine

3.3.1. Plateforme web participative géo-localisée pour une appropriation citoyenne du patrimoine matériel et immatériel

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Université de Liège, Labo for User Cognition & Innovative Design (LUCID)

Partenaire associé :

Université Libre de Bruxelles (ULB)

Coordonnateur tunisien :

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Opérateur tunisien :

Université de Carthage, Ecole d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis

Partenaire associé :

Association Edifices & Mémoires pour la réappropriation du patrimoine matériel et immatériel tunisien

Contexte :

L'objectif de ce projet est d'intégrer une participation citoyenne active servant le domaine de la culture, par la mise en place d'une nouvelle technologie TIC de collecte et de diffusion de l'information centrée sur les aspects patrimoniaux des bâtiments et de leur histoire.

P@trimonia 2.0 est une plateforme web qui propose de développer une interface d'encodage originale impliquant directement le citoyen via des démarches participatives. L'effet positif ciblé par ce projet est l'appropriation et la valorisation du patrimoine pour et à l'aide des citoyens eux-mêmes.

Objectif général pour le programme spécifique :

Inscrire le secteur culturel dans les objectifs de décentralisation, de démocratie culturelle et de valorisation du patrimoine en favorisant les écosystèmes socioculturels ainsi qu'un rôle actif et participatif des acteurs de la culture et des différents publics visés.

Résultat stratégique n°3.3 :

Capitalisation des connaissances et valorisation du patrimoine matériel et immatériel

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : Démocratisation de l'accès au patrimoine matériel et immatériel du pays pour une meilleure connaissance du patrimoine par et avec le citoyen par sa participation et son implication dans la récolte des données relatives au patrimoine matériel et immatériel de sa région et dans la diffusion de la plateforme P@trimonia 2.0

R2 : La décentralisation par laquelle il s'agit de favoriser l'accès à un patrimoine matériel et

immatériel peu ou non connu et de le faire connaître sur site en le sortant des espaces muséaux via une approche originale qui permet :

- d'ancrer un événement dans son espace physique
- de faire dialoguer et coexister des données historiques relatives au bâti avec la mémoire collective
- lier durablement un lieu aux événements exceptionnels ou particuliers qui s'y sont déroulés

R3 : La valorisation via une application web qui permettra non seulement de réaliser un recensement participatif et une structuration systémique des données, mais aussi de diffuser une information patrimoniale à travers un système spatio-sémantique relatifs aux bâtiments

R4 : La réappropriation par une expérience patrimoniale qui vise à présenter et à exposer des informations scientifiques, historiques et citoyennes géo localisées, sous une forme ludique et pertinente pour proposer une visite libre et toujours renouvelée (contrairement à un parcours figé imposé par un organisme)

Moyens 2019-2023 :

Frais de Missions

Frais de Fonctionnement

Frais d'Investissements

Bourses de Spécialisation

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique apportera un appui financier supplémentaire.

VALORISATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

Programme transversal de valorisation des résultats de la recherche
4.1.1. Mobilisation des connaissances et valorisation de la recherche

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Réseau LIEU – Liaison entreprise université

Coordonnateur tunisien :

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Opérateur tunisien :

Direction générale de Valorisation de la recherche

Contexte :

Ce projet reposera sur un partenariat entre les acteurs de la valorisation en Tunisie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus particulièrement, cette collaboration s'articulera autour d'un renforcement de capacité au profit des bureaux de transfert de technologie dans les universités et des technopôles et des unités de valorisation dans les centres de recherche en Tunisie, de l'échange des bonnes pratiques et l'organisation des structures de valorisation. L'équipe du réseau LIEU sur base de son expérience dans ce domaine va pouvoir apporter sa contribution à cette démarche et partager son acquis et son savoir-faire et tester sa méthodologie pour la valorisation de la recherche.

De plus, pour concrétiser les acquis et le savoir-faire en matière de valorisation, un travail sera effectué pour le suivi de toute la chaîne de valeurs dans les domaines suivants : l'environnement et le développement durable. Des exemples de développement de la biotechnologie au service de l'environnement, d'une agriculture durable et de la santé du citoyen et à partir des bio-ressources tunisiennes des régions arides et semi-arides.

Tout cela part du constat qu'un grand nombre de résultats de recherche sont disponibles en Tunisie et n'ont pas encore été exploités. Ces résultats de recherche pourraient constituer une opportunité de lancer des projets industriels innovants à forte valeur ajoutée. Le développement de la chaîne de valeur et le suivi des différentes étapes pour le transfert de technologie pourrait se faire avec le soutien de l'équipe de LIEU qui a un savoir-faire en la matière.

Ce projet permettra également de renforcer les échanges entre les points focaux (NCP) H2020 de la Tunisie et de Wallonie-Bruxelles pour mettre en relation les équipes de recherche susceptibles de collaborer en vue du montage de projets de coopération internationale autour de la valorisation.

Enfin, ce projet participera à la concrétisation d'un espace francophone de la valorisation avec la mise en place de formations pour les valorisateurs aux bénéficiaires des pays africains francophones. Ces formations permettront d'effectuer un renforcement de capacité dans le transfert de technologie des universités africaines francophones et de la mise en réseau des valorisateurs africains.

Objectif général pour le programme transversal :

- renforcer la valorisation de la recherche et favoriser le développement économique
- accompagner le montage de projets innovants en rapport avec l'environnement et le développement durable au profit du tissu économique local.

Résultat stratégique n°4.1 :

- renforcer la capacité des bureaux de transfert de technologies et des unités de valorisation de la recherche dans les universités et les technopôles
- assurer le suivi de toutes les étapes de la chaîne de valeurs sur des cas concrets aboutissant au montage de projets collaboratifs recherche/entreprise

Résultats attendus au terme du programme de travail :

R1 : les initiatives existantes de renforcement de la gouvernance et de l'organisation de la valorisation de la recherche ont été répertoriées et des stratégies d'appui ont été identifiées ;

R2 : les cadres en charge de la valorisation ont été renforcés dans leurs activités, en cohérence avec les processus mis en place en Tunisie

R3 : les relations universités - centres de recherche - entreprises ont été renforcés et développés, notamment à l'international via l'Espace francophone de la valorisation.

Moyens

Annuellement :

- 4 missions en FWB et en Tunisie
- Moyens pour des rencontres chercheurs-entreprises et pour la publication d'outils de sensibilisation
- Bourses de stage (3m/an)

En 2021 :

En complément des moyens déjà mis à disposition, une requête particulière parviendra aux deux Parties afin de solliciter leur appui au Forum francophone africain de la valorisation.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique apportera un appui financier supplémentaire.

COOPERATION ECONOMIQUE

Programme transversal de coopération économique
5.1.1. Soutien à la coopération entre les deux chambres de commerce et d'industrie du Cap Bon et Wallonie

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie

Coordonnateur tunisien :

Ministère de commerce

Opérateur tunisien :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon

Contexte :

En liaison avec la coopération existante entre les Provinces de Nabeul et du Hainaut, les Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Cap Bon et de Wallonie se sont rapprochées, fortes de leur appartenance active à la grande famille mondiale des chambres consulaires et à la francophonie économique.

La Province de Nabeul (787.000 habitants), spécialisée dans le secteur de la céramique, fournit aussi 80% de la production tunisienne de raisin et représente ¼ de la capacité tunisienne d'hébergement touristique. La diversification de l'économie est donc une priorité pour cette province.

Ce projet vise donc à soutenir le Protocole de coopération conclu entre les deux Chambres en octobre 2018 et singulièrement les objectifs suivants :

- Prendre les initiatives, dispenser les conseils et accorder le soutien nécessaire afin de favoriser les échanges commerciaux, l'investissement et la formation des différents secteurs économiques ;
- Partage d'expériences et d'expertises ;
- Mise en contact d'entreprises ;
- Encouragement de la coopération entre chefs d'entreprises, le développement de la sous-traitance, le transfert de technologie et la recherche appliquée.

Pour la mise en œuvre du Protocole de collaboration, la méthodologie suivante sera concrètement appliquée :

- a) Inventaire des services fournis aux entreprises et identification de ceux qui feront l'objet d'un partage d'expertise et de bonnes pratiques ;
- b) Mise à disposition d'expertises allant dans ce sens ;
- c) Échanges sur les business modèles et les défis des CCI ;
- d) Préparation et accompagnement de mises en contact d'entreprises.

Résultat stratégique 5.1 :

Renforcement de l'offre publique existante en matière de promotion des exportations afin

de fournir des services à valeur ajoutée aux entreprises exportatrices.

Moyens

Annuellement :

- Soutien à la publication de la documentation ad hoc

Le Ministère du Commerce souhaite intégrer les Chambres de commerce et d'industrie de la région Nord-Ouest et apportera des moyens financiers complémentaires.

Programme transversal de coopération économique
5.1.2. Renforcement du partenariat entre le CEPEX et l'AWEX

Coordonnateur WB:

Wallonie-Bruxelles international

Opérateur WB:

Agence wallonne à l'exportation (AWEX)

Coordonnateur tunisien :

Ministère de Commerce.

Opérateur tunisien :

Centre tunisien de Promotion des exportations (CEPEX)

Contexte :

Le projet vise à instaurer un partenariat entre les organismes de soutien aux entreprises tunisiennes et wallonnes (CEPEX et AWEX) en vue d'échanger les expertises et de renforcer les compétences du secteur public en matière d'accompagnement des exportateurs.

Résultat stratégique 5.1 :

Renforcement de l'offre publique existante en matière de promotion des exportations afin de fournir des services à valeur ajoutée aux entreprises exportatrices.

Les activités sont les suivantes :

Renforcement des capacités des BSOs :

Il s'agit d'organiser des sessions de formation sur des thèmes de :

- démarchage d'acheteurs
- matchmaking,
- l'internationalisation des entreprises,
- l'élaboration d'un programme promotionnel,
- les méthodes de positionnement des produits à l'international,
- l'intelligence marché
- Autres...

Study tour au profit des cadres du CEPEX à AWEX et ses partenaires : un study tour au profit des cadres du CEPEX sera organisé à AWEX et ses partenaires ayant pour objectif l'optimisation des services du secteur public en matière de promotion des exportations. Il s'agit d'améliorer les offres existantes à travers un échange de bonnes pratiques et proposer des recommandations pour gagner en efficacité d'appui aux entreprises.

Echange d'expertises entre le CEPEX et l'AWEX :

- Echange d'expertises en matière d'élaboration de la stratégie globale de l'AWEX, de management de l'AWEX, de gestion de ses réseaux à l'étranger, de planification du programme promotionnel ainsi que les services non proposés par le CEPEX.
- Echange d'expertises en matière de restructuration des deux BSO.

Moyens

Annuellement :

Les engagements financiers seront définis par l'AWEX et le CEPEX et pourront, le cas échéant, s'appuyer sur les instruments financiers européens.

ANNEXE 5

DISPOSITIONS GENERALES ET FINANCIERES

Bourses de spécialisation, recherche, doctorat et de stages professionnels

Les bourses offertes par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie seront exclusivement réservées aux projets de coopération mentionnés dans le présent programme de travail.

Dossiers de candidatures

Les candidats aux bourses devront détenir un diplôme universitaire ou équivalent.

Les dossiers de candidature seront introduits par les Autorités tunisiennes et présentés obligatoirement sur les formulaires de Wallonie-Bruxelles International.

Ils devront être dûment complétés, sous peine de ne pouvoir être pris en considération.

Ils comporteront notamment :

- la durée de séjour précise souhaitée par le candidat ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une liste des publications du candidat (pour les bourses de recherche) ;
- s'il y a lieu, la mention de l'université ou de toute autre institution dans laquelle les études, recherches ou stages pourraient être menées ;
- le visa des autorités tunisiennes.

Les dossiers sélectionnés par les partenaires tunisiens visés au présent programme sur propositions conjointe des professeurs partenaires en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Tunisie seront transmis par les Autorités compétentes à la Délégation Wallonie-Bruxelles à Tunis, accompagnés d'une note de présentation des candidatures.

Procédure de sélection

Les candidats aux mensualités de recherche seront sélectionnés par les Autorités tunisiennes. Celles-ci présenteront l'ensemble des candidatures aux dates suivantes :

- avant le 1^e novembre pour les séjours allant du 1^{er} janvier au 30 avril de l'année suivante
- avant le 1^e mars pour les séjours allant du 1^{er} mai au 30 septembre
- avant le 1^e juillet pour les séjours allant du 1^{er} octobre au 31 décembre.

La partie d'origine fera connaître, au moins un mois à l'avance, les informations précises concernant l'arrivée des boursiers. Les dates de séjour déterminées conjointement avec les universités d'accueil ne pourront, sauf justifications précises, être modifiées.

Billets d'avion

La partie tunisienne prendra en charge le transport des boursiers

1. BOURSES DE SPECIALISATION, doctorat et de recherche

- Montant mensuel de la bourse (indexé annuellement au 1^{er} septembre): 982.56 € pour les étudiants qui disposent déjà d'un master ou effectuent un doctorat et de 805.51 € pour les étudiants qui disposent d'un baccalauréat et entament un premier master ;
- Frais d'inscription ;
- Frais d'excédent de bagages (payé une seule fois) à justifier à concurrence de 247,89 € ;
- Assurance en soins de santé de type subrogation de mutuelle (en fonction du pays) et responsabilité civile ;
- Frais de déplacement et ou de matériel didactique à justifier à concurrence de 250 €/an ;
- Frais d'installation à justifier à concurrence de 123,95 euros si le séjour dépasse 6 mois ;
- Le cas échéant, remboursement de 185,92 euros pour des frais de travail de fin d'études et de 619,73€ pour des frais de thèse;
- Le cas échéant, pour les pays de coopération prioritaire : indemnités mensuelles de charge de famille indexé annuellement au 1^{er} septembre : conjoint : 207.93€, enfant : 103.97 € si ceux-ci séjournent avec le boursier en Belgique dans le cadre d'une longue durée.

2. BOURSES DE STAGE PROFESSIONNEL (1 à 3 mois hors AKDT)

- Montant mensuel de la bourse (indexé annuellement au 1^{er} septembre) : 1.091,73€ ;
- Assurance en soins de santé de type subrogation de mutuelle (en fonction du pays) et en responsabilité civile ;
- Frais de logement à concurrence de 800 € maximum par mois à justifier ;
- Frais de déplacement professionnel à concurrence de 80 €/mois à justifier ;
- Frais de formation au cas par cas.

3. BOURSES DE RENFORCEMENT DE L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS DURANT L'ÉTÉ ET STAGES A L'AKDT

Wallonie-Bruxelles International prend en charge les frais de logement, de nourriture et d'inscription. Les boursiers sont couverts par une assurance remboursement des frais médicaux en cas de maladie ou d'accidents graves à l'exception de pathologies chroniques ainsi que par une assurance responsabilité civile.

MISSIONS DE COURTE DUREE (14 jours maximum)

Les parties prennent en charge les billets d'avion de leurs propres experts.

1. PROCEDURE

Un mois au moins avant le déroulement d'une mission, la Partie d'origine communiquera à la Partie d'accueil les renseignements suivants :

- nom et qualité de l'expert, ainsi qu'un bref curriculum vitae;
- buts précis et détaillés de la mission.

Un mois au moins avant le déroulement de la mission, la Partie d'accueil communiquera son accord définitif.

Vingt jours avant leur départ, la Partie d'origine informera la Partie d'accueil de la date et du moyen de voyage de l'expert ou de la délégation se déplaçant en vue d'effectuer une mission.

2. DIPOSITIONS FINANCIERES :

Les projets retenus bénéficient des financements convenus entre les opérateurs et les coordonnateurs de chacune des deux parties et ce selon la réglementation en vigueur, en la matière.

A charge de la partie d'origine :

- Frais de voyage aller-retour.

A charge de la Partie d'accueil Wallonie-Bruxelles International :

- accueil à l'arrivée;
- indemnités journalières :
 - * soit un forfait quotidien de 80 €
 - * soit la prise en charge des frais d'hôtel (nuitée et petit déjeuner) et un forfait quotidien de 30 €
 - * assurance soins de santé (cf. décision européenne)

En principe pour les échanges universitaires, la première formule sera d'application.

A charge de la Partie d'accueil en Tunisie :

- accueil à l'arrivée;
- frais de transports internes nécessités par le programme;
- pension complète ou équivalent.

3. VISAS

Les demandes de visas devraient être communiquée à la Délégation Wallonie-Bruxelles à Tunis trois semaines au moins avant le départ du candidat pour les séjours de moins de trois mois et quatre semaines au moins avant le départ pour les séjours de plus de trois mois.

